



Version 1.2 du 30/07/2019

**PLAN CLIMAT
ENERGIE**
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

¹ Même si, selon les actions, différents coordinateurs peuvent intervenir

étapes dans les actions existantes, des réorganisations mais aussi de nouvelles actions) mais l'ensemble du contenu initial est préservé².

L'ensemble de cette révision est basé sur des échanges entre les Ministères, services, le Service des énergies et l'AMO du PCE avant consolidation. Il compte à présent 33 actions (au lieu de 28 initialement), un portage plus clair, des indicateurs affinés et des calendriers actualisés.

Il s'agira de valider la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action lors du prochain Comité de pilotage dont la date reste à définir.

Présentation du plan d'action actualisé par axe

Note : le plan d'action consolidé a été envoyé aux membres du Comité de suivi avant la réunion. Sa version actualisée suite aux différents échanges du Comité de suivi est jointe en annexe au CR

En dehors des différents ajustements réalisés sur la quasi-totalité des fiches-actions, les principales évolutions du PCE sont :

- **Axe 1 : Maîtrise de la consommation et production EnR**
Une nouvelle action sur la valorisation du bois (usages énergétiques, le bois d'œuvre est abordé dans l'axe 3) ; les autres ont été largement révisées.
La valorisation du coprah pour la production électrique est présente dans cet axe 1 mais également dans l'axe 2 pour les usages de mobilité (action 9)
- **Axe 2 : Mobilité durable**
Compléments sur la phase opérationnelle du Schéma directeur (action 7). L'action 11 sur le fret inter-îles voile-moteur est au point mort par manque d'opérateurs mais la recommandation existe dans le SAGE
- **Axe 3 : Urbanisme, aménagement & cadre bâti**
Contenu largement restructuré avec notamment l'ajout du SAGE et la valorisation du bois local dans la construction (en lien avec ses usages énergétiques présents dans l'axe 1).
Débat sur le fait que le SAGE (action 12) se substituerait à l'action sur les PGA durables (action 13, présente dans le PCE initial). Par cohérence (pas de perte de contenu du PCE initial et SAGE/PGA n'interviennent pas à la même échelle de territoire et de temps) l'action est maintenue mais l'arbitrage sera proposé au CoPil
- **Axe 4 : L'économie locale**
L'axe le plus remanié et renforcé avec notamment la création de sous-axes pour être plus complet (l'activité économique était sous-représentée dans le PCE) et cohérent (repositionnement du tourisme de l'axe 7 vers l'axe 4 notamment).
Plusieurs actions nouvelles (sur l'économie bleue et l'économie verte).
Même si l'action 20 sur l'action sur le tourisme est au point mort, c'est un enjeu essentiel à la fois en termes d'émissions de GES et d'adaptation
- **Axe 5 : Renforcement des patrimoines culturels et naturels**
Ajout d'une action sur les ZPR (portée par la DRM) pour compléter l'action de la DIREN sur la résilience des écosystèmes. L'action 26 sur les aspects culturels est au point mort par absence de portage mais une action serait en cours avec la direction de l'artisanat et la DAG (à creuser)

² Aucune action n'est supprimée du PCE, même celles qui peinent à avancer

- **Axe 6 : Intégration des nouveaux risques**

L'action 28 sur la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement a été très fortement remaniée. L'ensemble des actions relevant de l'accompagnement et la mise en sécurité des populations a été rassemblé dans une seule action.

L'action 29 sur un schéma de déplacement des populations est au point mort par manque de portage. La question s'est posée lors de l'élaboration du SAGE et les populations ont clairement répondu qu'ils ne souhaitent pas de déplacement. Cette action peut donc s'avérer contradictoire avec d'autres politiques du Pays (notamment présentes dans le SAGE) et nécessite donc un arbitrage lors du CoPil

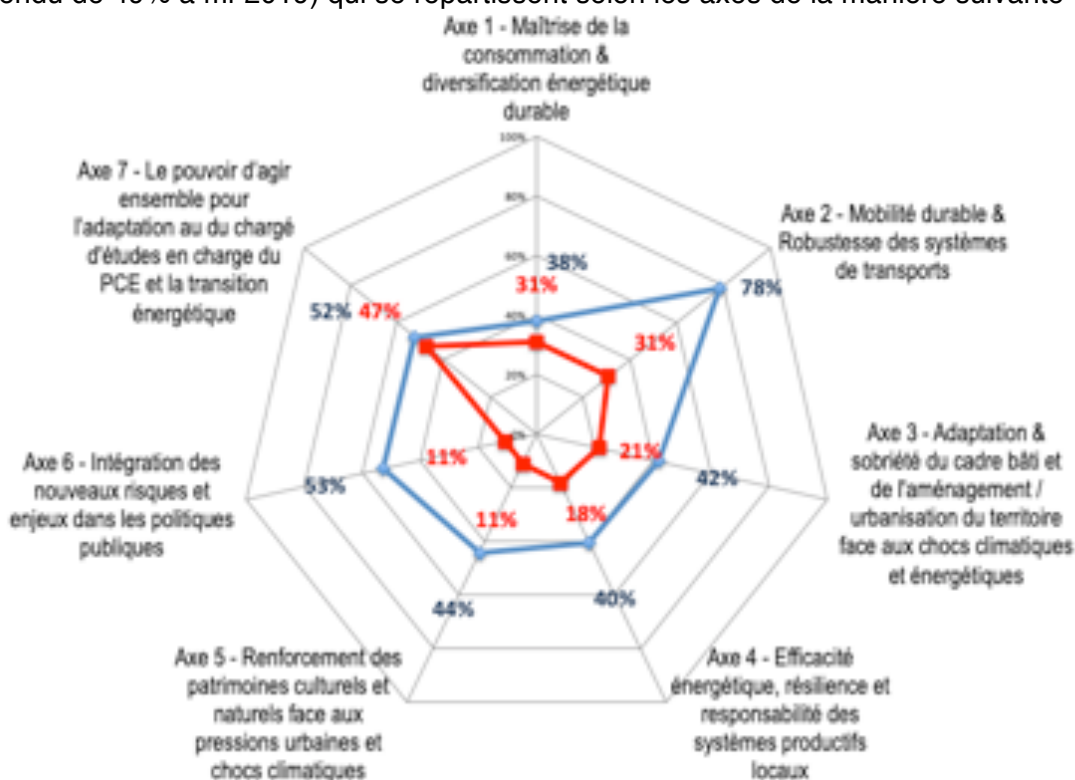
- **Axe 7 : Le pouvoir d'agir ensemble**

L'ensemble des actions a été remanié sans changement majeur. Le portage des actions 30 (accompagnement des pouvoirs publics) et 31 (conseils aux particuliers) sera finalement coordonnée par le MAE/SDE même si la mise en œuvre opérationnelle est principalement assurée par l'ADEME (action 30) et l'EIE (action 31).

Débat sur l'utilité d'un observatoire, tranché pour son maintien et sa pertinence avérée.

Avancement du PCE actualisé

En octobre 2018, l'avancement du PCE était de 29% (au lieu de 72% attendu avec la planification initiale). Avec l'actualisation du PCE, l'avancement est de 25% (avec un niveau attendu de 49% à mi-2019) qui se répartissent selon les axes de la manière suivante :



Cet avancement (plus faible qu'il y a quelques mois) peut sembler surprenant mais il est normal compte tenu de l'augmentation des ambitions (avec notamment de nouvelles actions), l'ajustement des calendriers et du fait qu'aucune action n'ai été supprimée dans le PCE actualisé (leur maintien tire le bilan vers le bas). Malgré un avancement relativement faible encore, l'actualisation du PCE devrait permettre d'aller plus loin que prévu initialement

et les mises à jour (en termes de gouvernance et d'actualisation des fiches-actions) de s'assurer de la mise en œuvre effective des actions.

Notons également que certaines actions du PCE n'auront pas forcément d'effet visible à l'échéance 2020 mais sont bénéfiques sur le moyen/long terme (échéances 2030/2050 notamment).

Au-delà du PCE

Au-delà du PCE qui a 2020 pour échéance, la Polynésie s'est engagée à plus long terme sur les enjeux climatiques, notamment par le biais d'une contribution en 2016 à l'Accord de Paris pour l'échéance 2030 (-15% des émissions de GES).

La Polynésie doit aujourd'hui actualiser sa contribution en incluant notamment des informations garantissant sa clarté, transparence et compréhension (selon les règles définies en 2018 au niveau international lors de la COP24). Elle est par ailleurs invitée, si possible, à rehausser son niveau d'ambition. De fait, la courbe historique d'évolution des émissions de GES de la Polynésie et la trajectoire de la contribution polynésienne aux Accords de Paris ne permet pas d'atteindre l'objectif de Facteur 2 inscrit dans le PCE.

Les choix méthodologiques et stratégiques pour cette actualisation de la contribution polynésienne devront être faits par le Comité de pilotage. Mais l'action devra se poursuivre, d'une manière ou d'une autre, au-delà du PCE actuel...

Prochaines échéances :

- *Comité de pilotage du PCE pour valider la stratégie actualisée du PCE et définir la nouvelle contribution polynésienne aux Accords de Paris (date à définir dans les prochaines semaines)*
- *Temps fort en octobre/novembre 2019 avec un nouveau Comité de suivi et des ateliers thématiques (thèmes à définir – les propositions sont bienvenues)*

**PLAN CLIMAT
ENERGIE**
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMITÉ DE SUIVI 5

Actualisation du PCE - 19/07/2019



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

alter-éc(h)o

développement durable
& gouvernance territoriale

PTPU
Pae Tai - Pae Uta





Comité de suivi

Le PCE
& son
actualisation

Une
stratégie et
des objectifs
ajustés

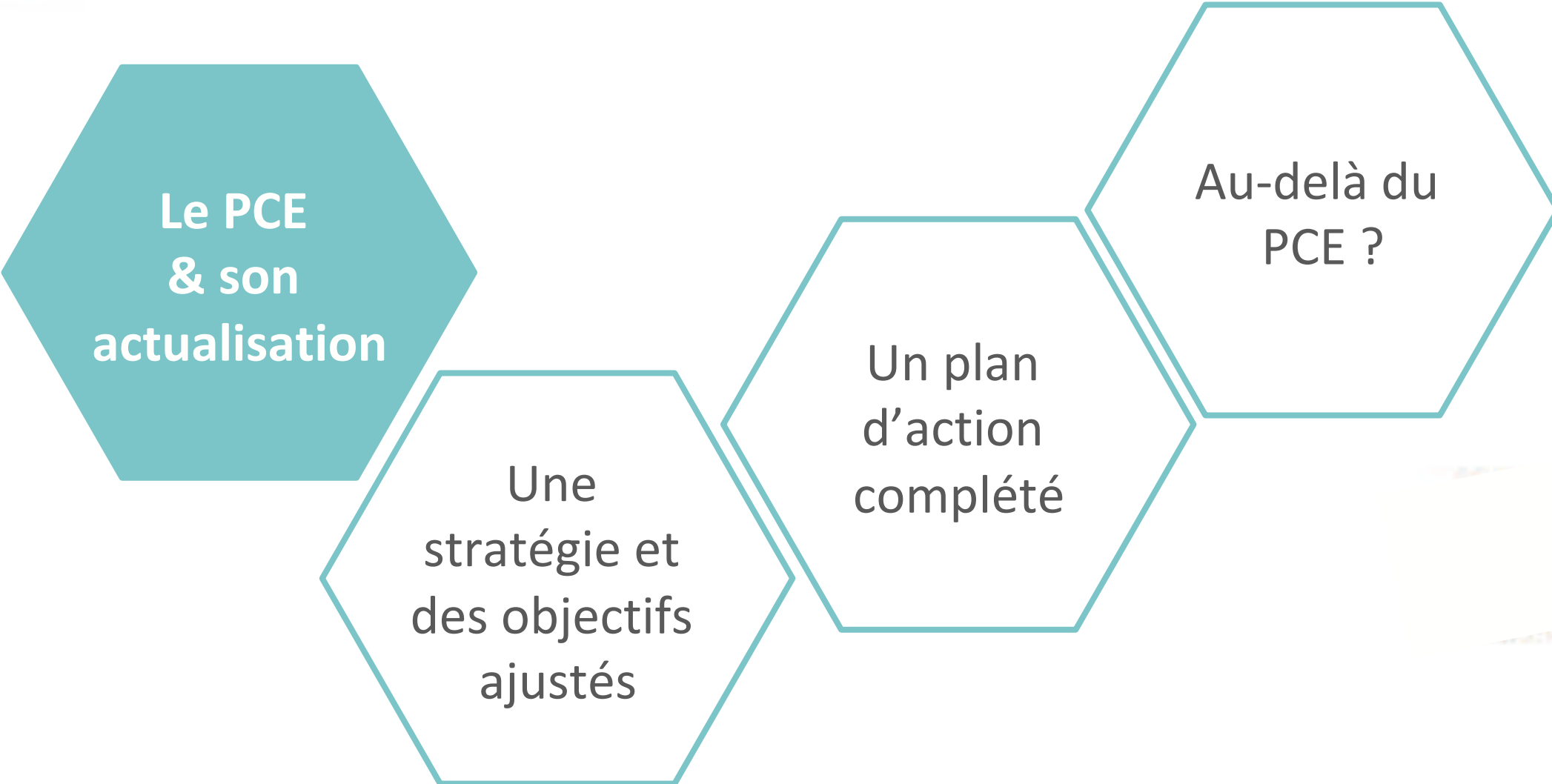
Un plan
d'action
complété

Au-delà du
PCE ?





Comité de suivi



Le PCE
& son
actualisation

Une
stratégie et
des objectifs
ajustés

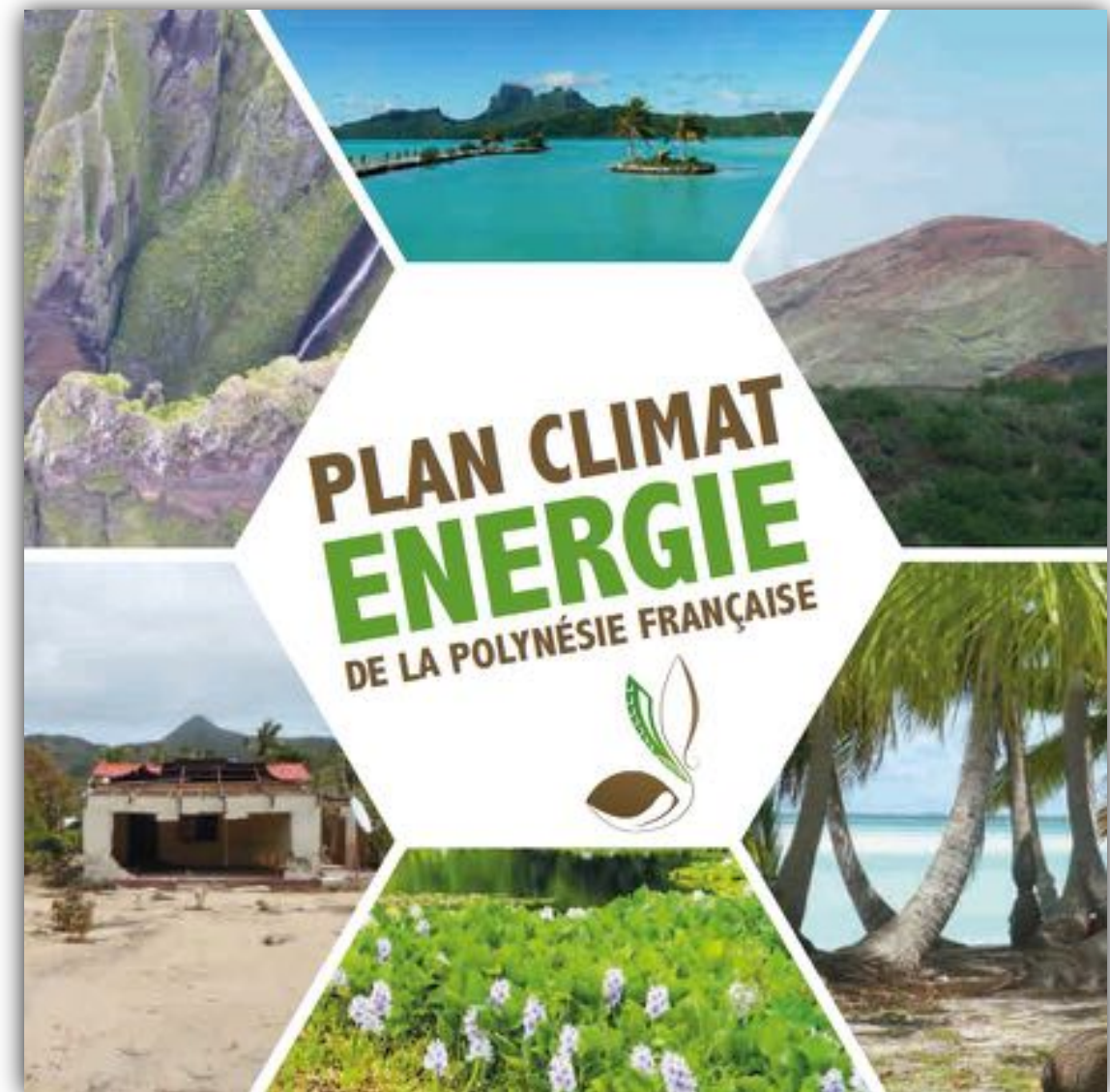
Un plan
d'action
complété

Au-delà du
PCE ?



Une volonté gouvernementale

Une position forte pour
les Accords de Paris (COP21)





Une volonté gouvernementale... qui peine à se mettre en place sur le terrain

Constat à mi-parcours

- ◇ Un plan d'actions qui ne permet pas à lui seul d'atteindre les objectifs fixés
- ◇ Des actions qui n'ont pas avancé autant que nécessaire
- ◇ Des indicateurs perfectibles

Les causes identifiées de l'avancement limité des actions

- ◇ Un retard initial pour lancer l'animation du PCE
- ◇ Peu de synergie du PCE avec le programme et la structure gouvernementale et administrative
- ◇ Des difficultés à identifier et motiver des responsables d'actions





Comité de suivi

Le PCE
& son
actualisation

**Une
stratégie et
des objectifs
ajustés**

Un plan
d'action
complété

Au-delà du
PCE ?





L'évolution des axes

- ◇ Axe 1 : Maîtrise de la consommation et production EnR – **MAE/SDE**
- ◇ Axe 2 : Mobilité durable – **MET/DTT**
- ◇ Axe 3 : Urbanisme, aménagement & cadre bâti – **MLA/SAU**
- ◇ Axe 4 : L'économie locale – **Vice-Présidence**
 - ◇ *Orientation 4.1* : une économie plus durable – **VP**
 - ◇ *Orientation 4.2* : le tourisme – **MTT/SDT**
 - ◇ *Orientation 4.3* : l'économie bleue – **VP/DRM**
 - ◇ *Orientation 4.4* : l'économie verte – **MED/DAG**
- ◇ Axe 5 : Renforcement des patrimoines culturels et naturels
MCE/DIREN
- ◇ Axe 6 : Intégration des nouveaux risques – **MLA/SAU**
- ◇ Axe 7 : Le pouvoir d'agir ensemble – **MAE/SDE**





Les objectifs-clés pour 2020

- ◇ **L'objectif principal : la réduction de 6,5%** des émissions de **GES**
(et division par 2 à terme)
- ◇ **Réduction** des **consommations** d'énergie primaire : **-27% -5%**
et des **importations** d'énergie primaire : **-7% -10%**
par de la sobriété et de l'efficacité dans tous les secteurs
- ◇ **L'augmentation** de la production d'**EnR** : **+14,8%**
 - ◇ ~~10%~~ 7,7% d'EnR dans la consommation d'énergie primaire
 - ◇ ~~50%~~ 40% d'EnR dans le mix électrique
- ◇ **L'adaptation** aux évolutions climatiques à venir





Comité de suivi

Le PCE
& son
actualisation

Une
stratégie et
des objectifs
ajustés

**Un plan
d'action
complété**

Au-delà du
PCE ?





Le travail d'actualisation du plan d'action

- ◇ Une préparation des évolutions possibles
- ◇ Des rencontres bilatérales avec tous les Ministères
- ◇ Un travail d'actualisation des fiches-actions par les Ministères & Services + écriture de nouvelles fiches-actions
- ◇ Une consolidation de l'ensemble des contributions avec échanges pour compléments avec les Services





Le plan d'action actualisé

- ◇ 28 actions -> 33 actions
- ◇ Des actions plus structurantes
- ◇ De nouvelles actions plus en adéquation avec les projets réels du Pays
- ◇ Pas de perte de contenu du PCE initial

Des difficultés pour certaines actions non portées...





Axe 1 : Maîtrise de la consommation & production EnR

(MAE/SDE)

- ◇ **Orientation 1.1 Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en PF et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)**
 - 1. Réaliser et mettre en œuvre le Plan de Transition Energétique (PTE) de la Polynésie française
 - 2. Élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire énergétique de la PF
- ◇ **Orientation 1.2 : Favoriser l'effacement, le lissage et le stockage de l'énergie**
 - 3. Favoriser le placement des EnR produites sur le réseau
- ◇ **Orientation 1.3 : Favoriser le développement des filières EnR en cohérence avec les capacités d'accueil des réseaux locaux**
 - 4. Consolider les filières EnR PV et hydro en PF
 - 5. Favoriser l'émergence de porteurs de projets EnR innovants et démonstrateurs sur le territoire polynésien
 - 6. Valorisation de la biomasse issue des plantations de pins en Polynésie française (MED/DAG)





Axe 2 : Mobilité durable

(MET/DTT)

- ◇ **Orientation 2.1 : Encourager la sobriété et l'efficacité des modes de transports adaptés aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique Sud)**
 - 7. Mettre en application les Schémas directeurs des Transports
 - 8. Inciter à la réalisation de Plans de Mobilités
- ◇ **Orientation 2.2 : Développer le recours à des énergies locales renouvelables et décarbonées pour les transports et adaptées aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique sud)**
 - 9. Inciter à la production d'agrocarburants locaux (MED/DAG)
 - 10. Favoriser le développement de véhicules à faible impact environnemental en zone urbaine
 - 11. Encourager les modes de transport mixte (voile / moteur) pour le fret inter-îles (MET/DPAM)





Axe 3 : Urbanisme, aménagement et cadre bâti

(MLA/SAU)

- ◇ **Orientation 3.1 : Définir une gouvernance adaptée aux contextes archipélagiques visant à mieux respecter les politiques d'aménagement et urbanisation durables**
 - 12. Elaborer un Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la PF qui prenne en compte les contraintes climatiques
 - 13. Inciter les communes à élaborer et/ou mettre à jour leur Plan Général d'Aménagement en cohérence avec les principes du DD
- ◇ **Orientation 3.2 : Accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances dans le neuf et lutter contre la précarité énergétique et climatique**
 - 14. Organiser la montée en compétences des professionnels du bâtiment (MAE/SDE)
 - 15. Inciter les différentes maîtrises d'ouvrage à décliner les principes de l'éco-construction dans leurs projets de travaux (MAE/SDE)
 - 16. Valorisation des bois de pins dans la construction locale (MLA/DHV)
 - 17. Proposer un accompagnement complet des publics en situation de précarité énergétique (MAE/SDE)





Axe 4 : Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux

(Vice-Présidence)

- ◇ **Orientation 4.1 : Assurer la transition de l'économie locale à différentes échelles vers une économie circulaire adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques**
 - 18. Inciter les entreprises polynésiennes et établissements publics à mettre en place des démarches / opérations exemplaires en matière énergie-climat
 - 19. Favoriser les projets d'économie circulaire en PF au sein des entreprises
- ◇ **Orientation 4.2 : Assurer une transition du secteur touristique vers plus de durabilité**
 - 20. Renforcer la capacité d'adaptation et les résiliences énergétique et climatique du secteur touristique *(MTT/SDT)*
- ◇ **Orientation 4.3 : Développer une économie bleue durable**
 - 21. Programme d'Optimisation Energétique des Navires de pêche en Polynésie française (POENav) *(VP/DRM)*
- ◇ **Orientation 4.4 : Développer une économie verte durable**
 - 22. Favoriser la transition agro-écologique de l'agriculture Polynésienne *(MED/DAG)*
 - 23. Renforcer l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration scolaire *(MED/DAG)*





Axe 5 : Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques

(MCE/DIREN)

- ◇ **Orientation 5.1 : Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du CC**
 - 24. Favoriser la résilience des écosystèmes polynésiens aux effets du CC
 - 25. Favoriser la résilience des écosystèmes coralliens par la mise en place de ZPR gérées de manière effective (VP/DRM)
- ◇ **Orientation 5.2 : Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation**
 - 26. Valoriser et diffuser les pratiques et modes de vie traditionnels (cultures matérielles et immatérielles) contribuant à l'adaptation au CC (MCE/SCP)





Axe 6 : Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques

(MLA/SAU)

- ◇ **Orientation 6.1 : Adapter les dispositifs de gestion de crise à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes**
 - 27. Inciter et renforcer l'accompagnement des communes sur les Plans Communaux de Sauvegarde et garantir la mise en sécurité des populations (DDPC)
- ◇ **Orientation 6.2 : Introduire les risques climatiques et des effets Domino possibles dans le cadre de la prévention des risques**
 - 28. Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire
- ◇ **Orientation 6.3 : Anticiper la problématique des déplacements liés au changement climatique**
 - 29. Réaliser et concrétiser un schéma de déplacements des communautés liés au CC (Présidence ?)





Axe 7 : Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation au CC et la transition énergétique

(MAE/SDE)

- ◇ **Orientation 7.1 : Inciter et valoriser l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (transversal)**
 - 30. Inciter les pouvoirs publics à mettre en place des stratégies patrimoniales intégrant les enjeux « énergie-climat » (DIP)
 - 31. Concrétiser des prestations de conseils auprès des particuliers sur la réduction de leur consommation / allègement de leur facture (EIE)
- ◇ **Orientation 7.2 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCE PF**
 - 32. Mettre en place & animer un Observatoire du CC en PF
 - 33. Organiser des temps réguliers de restitution sur l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (sectoriel et transversal) (MAE/OPE)





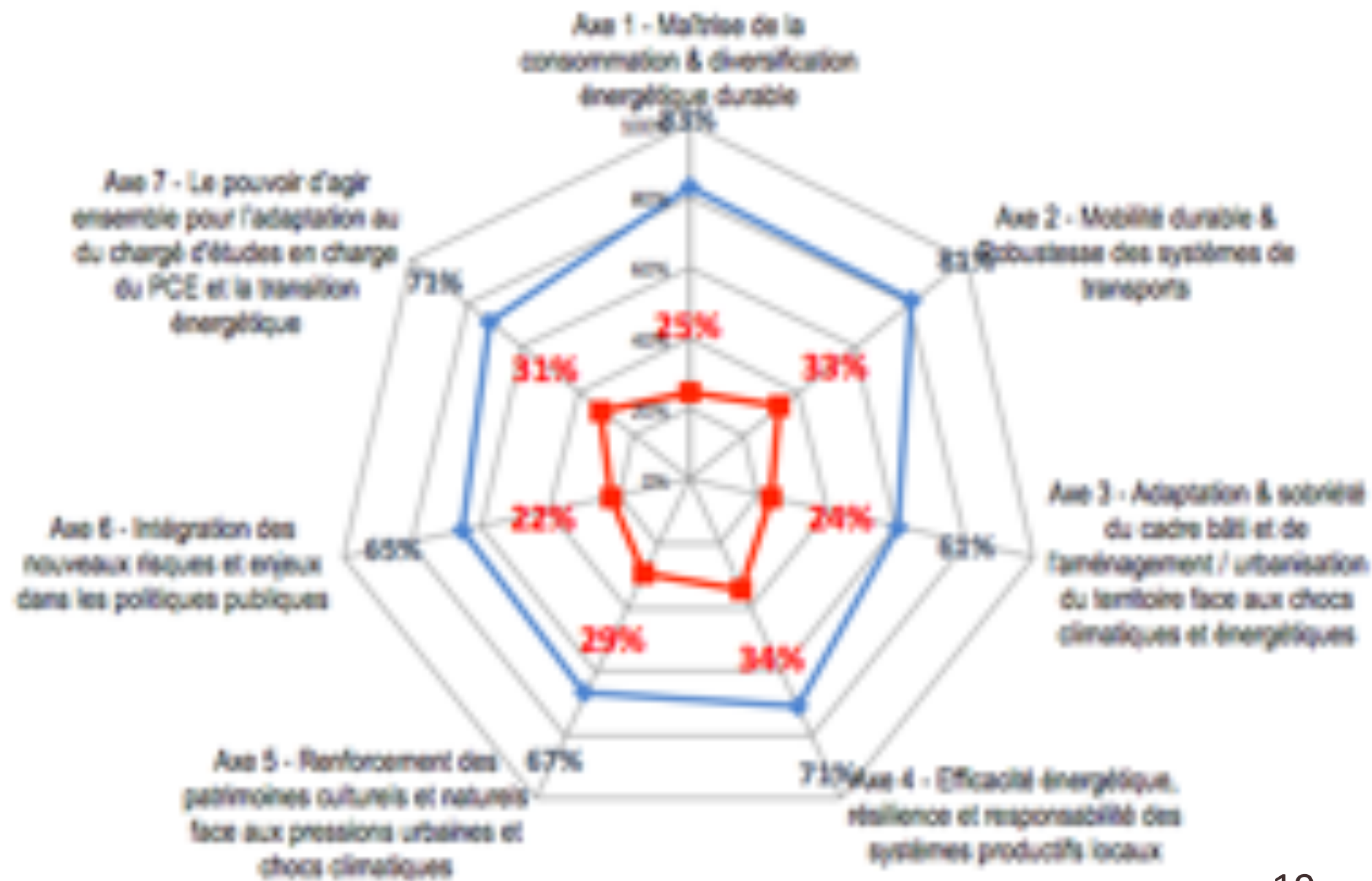
Avancement du PCE mi-2018

Avancement global :

➤ 29%

Avancement théorique mi 2018 :

➤ 72%





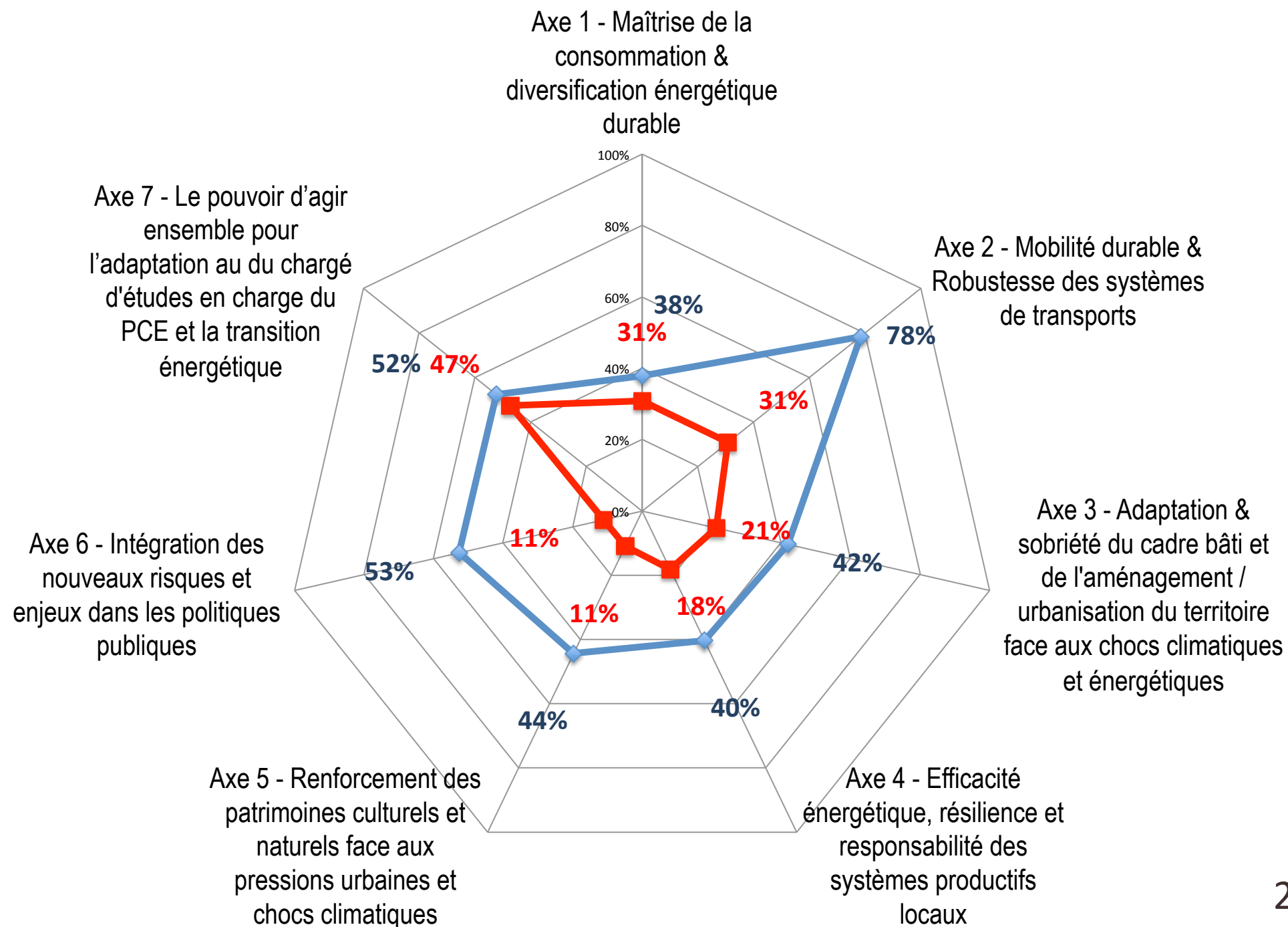
Avancement du nouveau plan d'action

Avancement global :

➤ 25%

Avancement théorique mi 2019 :

➤ 49%





Comité de suivi

Le PCE
& son
actualisation

Une
stratégie et
des objectifs
ajustés

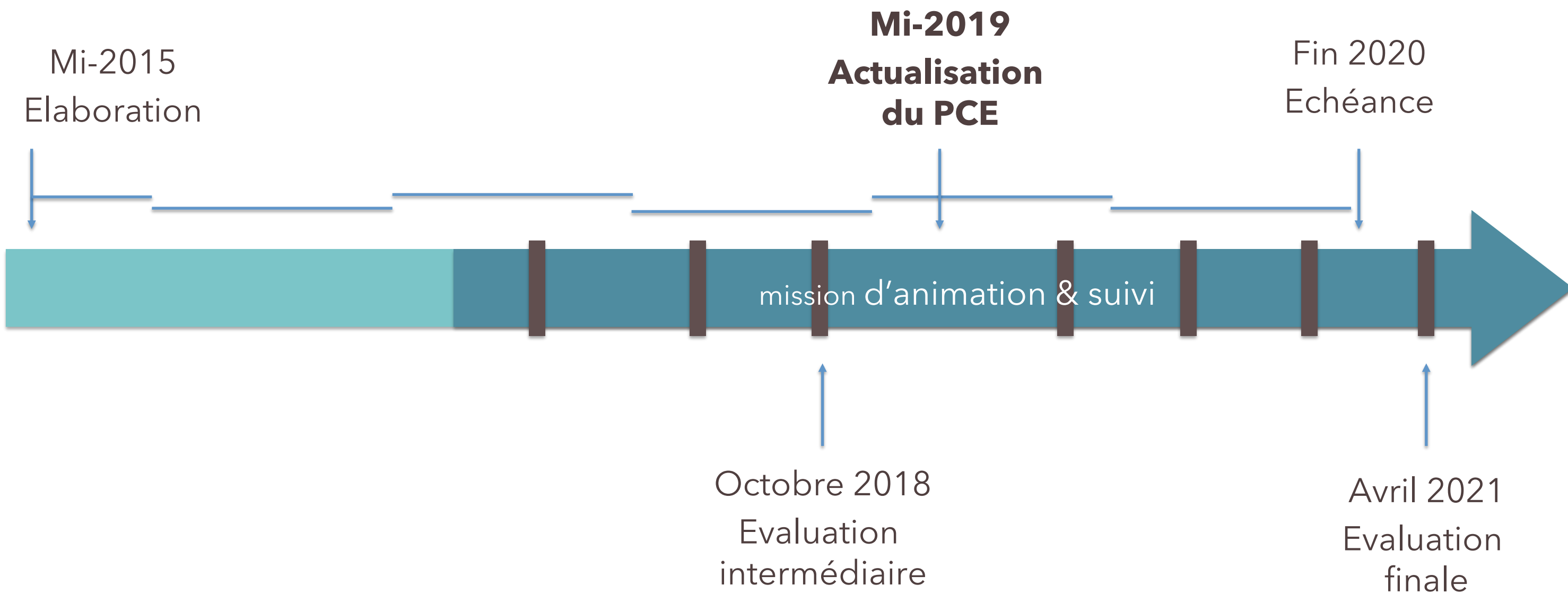
Un plan
d'action
complété

Au-delà du
PCE ?





Poursuite de la mise en œuvre et du suivi du PCE





L'engagement polynésien dans l'Accord de Paris

- ◇ Une contribution en 2016 :
 - -15% des émissions de GES entre 2010 et 2030
 - Des mesures qui ne permettent pas une réduction des GES

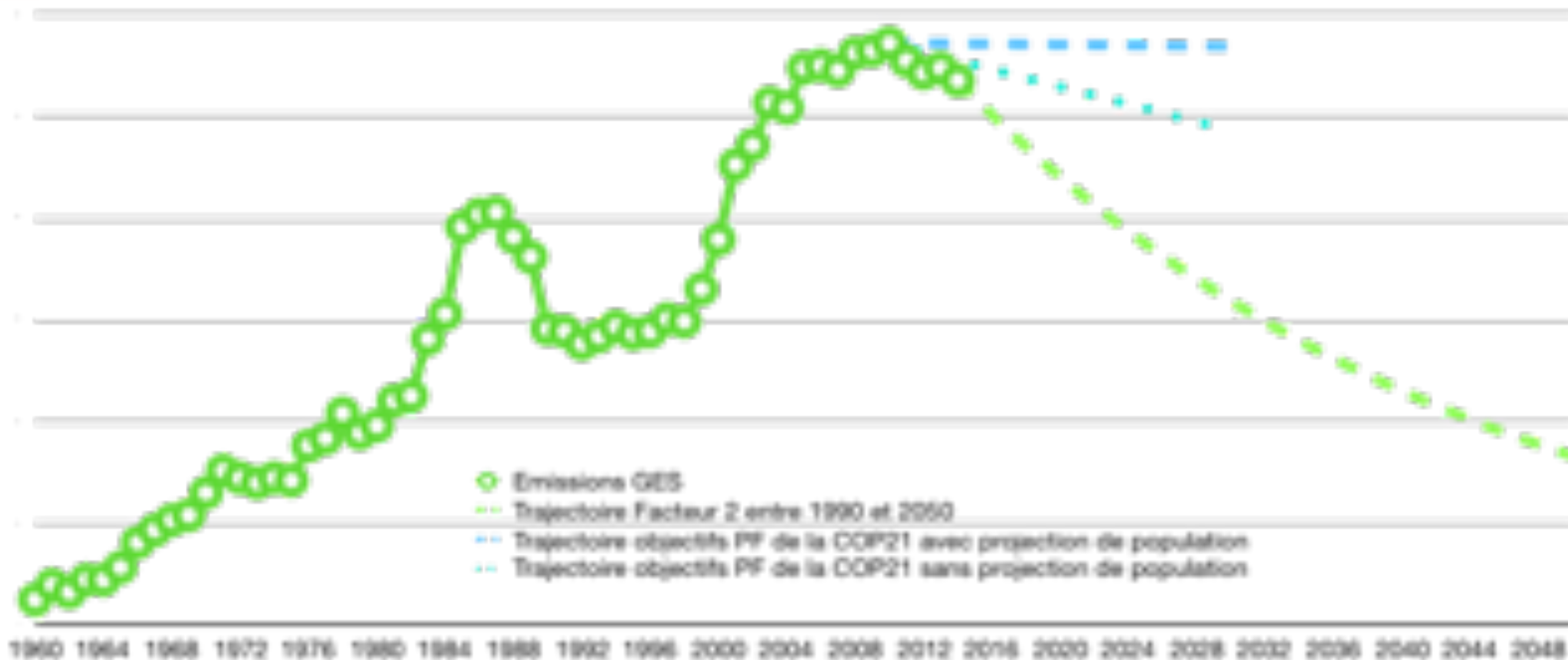
- ◇ Des règles d'application de l'Accord de Paris fixées par la COP24
 - Une actualisation des contributions demandée en 2019
 - « pour en garantir la clarté, la transparence et la compréhension (ICTU), les règles de comptabilisation des émissions et des absorptions, les règles relatives au rapportage et au suivi des progrès vers l'objectif de la CDN, etc. »
 - Un encouragement fort à « rehausser le niveau d'ambition »





Les émissions de GES de la PF

Emissions de GES de la Polynésie (réelles depuis 1960 et trajectoires CDN et facteur 2)





Les prochaines échéances

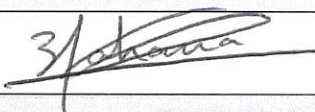
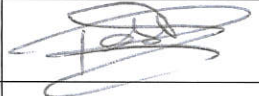
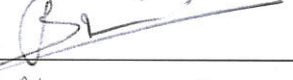
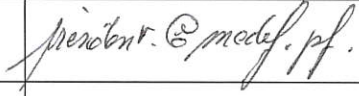
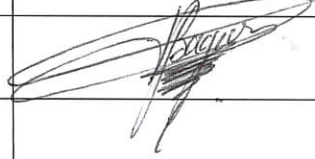
- ◇ Validation du PCE actualisé en Comité de pilotage
- ◇ Actualisation du site web du PCE
- ◇ Prochain temps fort à l'automne 2019
- ◇ Des ateliers thématiques

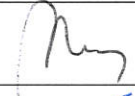
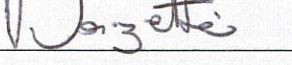
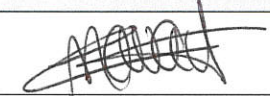




Merci



Organisme	NOM	Prénom	Fonction	mail	Tel	Signature
Fédérations des Associations de Protection de l'Environnement (FAPE)						
Communauté de communes de HAVAI	FROGIER	Mahana	Conseiller en énergie partagée			
Communauté de communes des Îles Marquises (CODIM)	KUCHINKE	Mareva	Directrice CODIM	mareva.kuchinke@codim.pf		
Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple des Tuamotu Gambier (SIVMTG)						
Syndicat pour la promotion des communes de la Polynésie française (SPC PF)	LEYRAL	Tehani	Directrice formation élus	tehani.leyral@spc.pf	40 50 63 63	
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)	HAUGOMAT	Cédric	Représentant de l'ADEME en PF	cedric.haugomat@polynesie-francaise.pref.gouv.fr		
Agence Française de Développement (AFD)	MARCADET	Manon	Chargée de mission	marcadetm@afd.fr		
Agence Française pour la Biodiversité en Polynésie française	ROBERT	Kahia		kahaia.robert@afbiodiversite.fr	40 54 29 75	
	DESPLECHIN	Chloe		chloe.desplechin@afbiodiversite.fr		Absente
Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM)	RICHAUD	Orama	Conseillère QHSE	orama@ccism.pf	40 47 27 72	
	MEUNIER	Brice	Responsable cellule QHSE	brice@ccism.pf	40 47 27 31	
Espace Info Energie (EIE)	BIAREZ	Julien	Eco-conseiller	eieconseil.pf@gmail.com	40 500 429 / 87 331 430	Abs → excusé
MEDEF Polynésie	BAGUR	Patrick	Président		87.77.69.83.	
Club des entreprises Polynésiennes éco-responsables (EPER)	REBOULLIAT	Cyril	Président du club	cyril.reboulliat@cegelec.pf		
Ordre des architectes	PORTIER	Bertrand	Président de l'ordre	president@architectes.pf	87 79 86 54	

Organisme	NOM	Prénom	Fonction	mail	Tel	Signature
Délégation à l'habitat et la ville (DHV)	LE BIHAN	Onyx	Chargée de mission	onyx.lebihan@habitat-ville.gov.pf	40544926	
Direction de l'agriculture (DAG)	COURAUD	Philippe	Directeur	philippe.couraud@rural.gov.pf	40428144	
Direction de l'environnement (DIREN)	SHAN SEI FAN	Augustine	Cellule prospection	augustine.shanseifan@environnement.gov.pf	40 47 66 19	
Direction de l'équipement (DEQ)	PASQUIER	Marc	Chef département INFRA			
Direction des ressources marines et minières (DRMM)	STEIN	Arsene	chef projet	arsene.stein@drm.gov.pf	40502514	
Direction des transport terrestres (DTT)	LACROIX	Richard		richard.lacroix@transport.gov.pf		
Direction générale des affaires économiques (DGAE)	William VANIZETTE	William	Directeur	william.vanizette@economie.gov.pf		
Direction Polynésienne des affaires maritimes (DPAM)						
Service de l'urbanisme (SAU)	AMIGUES	Bernad	Chef de service	bernard.amigues@urbanisme.gov.pf		
Service du tourisme (ST)						
Service des énergies	NOWAK	Emilie				
Observatoire Polynésien de l'Energie (OPE)	SYLVESTRE-BARON	Teiki	Reponsable de l'OPE	teiki.sylvestre-baron@energie.gov.pf	40 50 35 35	
Port Autonome de Papeete	QUINQUIS	Bran	Chargé environnement	bquinquis@portppt.pf	40 47 48 37	
Ministère en charge des énergies	BITOT	Stéphane	Conseiller technique	stephane.bitot@culture.min.gov.pf		
PTPU	EGRETAUD	Charles	Ado	charles.egretaud@ptpu.pf	40422980	

alter-écolo SCHNEIDER Ludovic Ado

DTT
DTT

POMMIEZ Lucien
FORLINI Sandra

Présent
Présente





Plan climat énergie de la Polynésie française 2015-2020

Révision de la stratégie et du plan d'action

Version du 14/08/2019

Sommaire

La stratégie énergie-climat de la Polynésie française	4
Les grands objectifs stratégiques	4
Evolution des principaux objectifs et indicateurs stratégiques	5
Les objectifs 2030	6
Un plan d'action actualisé	7
Axe 1 - Maîtrise de la consommation & production EnR.....	9
Orientation 1.1 - Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en PF et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)	9
1. Réaliser et mettre en œuvre le Plan de Transition Energétique (PTE) de la Polynésie française.....	9
2. Élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire énergétique de la PF	11
Orientation 1.2 - Favoriser l'effacement, le lissage et le stockage de l'énergie	13
3. Favoriser le placement des EnR produites sur le réseau.....	13
Orientation 1.3 - Favoriser le développement des filières EnR en cohérence avec les capacités d'accueil des réseaux locaux	14
4. Consolider les filières EnR PV et hydro en PF	14
5. Favoriser l'émergence de porteurs de projets EnR innovants et démonstrateurs sur le territoire polynésien.....	16
6. Valorisation de la biomasse issue des plantations de pins en Polynésie française	19
Axe 2 – Mobilité durable	21
Orientation 2.1 – Encourager la sobriété et l'efficacité des modes de transports adaptés aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique Sud)	21
7. Mettre en application les Schémas directeurs des Transports	21
8. Inciter à la réalisation de Plans de Mobilités.....	23
Orientation 2.2 – Développer le recours à des énergies locales renouvelables et décarbonées pour les transports et adaptées aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique sud)	25
9. Inciter à la production d'agrocarburants locaux	25
10. Favoriser le développement de véhicules à faible impact environnemental en zone urbaine.....	26
11. Encourager les modes de transport mixte (voile / moteur) pour le fret inter-îles	28
Axe 3 – Urbanisme, aménagement et cadre bâti	29
Orientation 3.1 – Définir une gouvernance adaptée aux contextes archipélagiques visant à mieux respecter les politiques d'aménagement et urbanisation durables à l'échelle des bassins de vie	29
12. Élaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la PF qui prenne en compte les contraintes climatiques	29
13. Inciter les communes à élaborer et/ou mettre à jour leur Plan Général d'Aménagement en cohérence avec les principes du DD	31
Orientation 3.2 – Accélérer la rénovation énergétique et renforcer les performances dans le neuf / Lutter contre la précarité énergétique et climatique.....	32
14. Organiser la montée en compétences des professionnels du bâtiment (performance énergétique, intégration dispositifs EnR, éco-construction)	32
15. Inciter les différentes maîtrises d'ouvrage à décliner les principes de l'éco-construction dans leurs projets de travaux (réhabilitation, restructuration, extension, construction neuve)	33
16. Valorisation des bois locaux dans la construction	35
17. Proposer un accompagnement complet des publics en situation de précarité énergétique (du conseil à la réalisation des travaux).....	38
Axe 4 – Efficacité énergétique, résilience et responsabilité des systèmes productifs locaux	39

Orientation 4.1 – Assurer la transition de l'économie locale à différentes échelles (filières, archipels et global Pacifique Sud) vers une économie circulaire adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques	39
18. Inciter les entreprises polynésiennes et établissements publics à mettre en place des démarches / opérations exemplaires en matière « énergie-climat »	39
19. Favoriser les projets d'économie circulaire en PF	41
Orientation 4.2 – Assurer une transition du secteur touristique vers plus de durabilité	42
20. Renforcer la capacité d'adaptation et les résiliences énergétique et climatique du secteur touristique	42
Orientation 4.3 – Développer une économie bleue durable	43
21. Mise en œuvre d'un Programme d'Optimisation Energétique des Navires de pêche en Polynésie française (POENav)	43
Orientation 4.4 – Développer une économie verte durable	45
22. Favoriser la transition agro-écologique de l'agriculture Polynésienne	45
23. Renforcer l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration scolaire	47
Axe 5 – Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques	49
Orientation 5.1 – Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du CC	49
24. Favoriser la résilience des écosystèmes polynésiens aux effets du CC	49
25. Favoriser la résilience des écosystèmes coralliens par la mise en place de ZPR gérées de manière effective	51
Orientation 5.2 – Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation	53
26. Valoriser et diffuser les pratiques et modes de vie traditionnels (cultures matérielles et immatérielles) contribuant à l'adaptation au CC	53
Axe 6 – Intégration des nouveaux risques et enjeux dans les politiques publiques	55
Orientation 6.1 – Adapter les dispositifs de gestion de crise à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes	55
27. Renforcer l'accompagnement des communes sur les Plans Communaux de Sauvegarde (réactualisation / généralisation / mise en application) et garantir la mise en sécurité des populations	55
Orientation 6.2 – Introduire les risques climatiques et des effets Domino possibles dans le cadre de la prévention des risques	57
28. Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire	57
Orientation 6.3 – Anticiper la problématique des déplacements liés au CC	58
29. Réaliser et concrétiser un schéma de déplacements des communautés liés au CC	58
Axe 7 – Le pouvoir d'agir ensemble pour l'adaptation au CC et la transition énergétique	59
Orientation 7.1 – Inciter et valoriser l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (transversal)	59
30. Inciter les collectivités à mettre en place des stratégies patrimoniales intégrant les enjeux « énergie-climat »	59
31. Assurer des prestations de conseil auprès des particuliers sur la maîtrise de leur consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	61
Orientation 7.2 – Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCE PF	63
32. Mettre en place et animer un Observatoire du CC en PF	63
33. Organiser des temps réguliers de restitution sur l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (sectoriel et transversal)	65

La stratégie énergie-climat de la Polynésie française

Les grands objectifs stratégiques

Des incohérences ont été relevées dans les différents objectifs du Plan climat énergie (PCE) de la Polynésie française.

La stratégie est donc actualisée avec les objectifs suivants pour 2020 (par rapport à l'année de référence 2014) :

- ◇ **Objectif principal : la réduction de 6,5%** des émissions de **GES** (et facteur 2¹ à terme)
- ◇ **Réduction des consommations** d'énergie primaire : **-27% -5%**
et des **importations** d'énergie primaire : **-7% -10%**
par de la sobriété et de l'efficacité dans tous les secteurs
- ◇ **L'augmentation** de la production d'**EnR** : **+14,8%**
 - ◇ ~~40%~~ 7,7% d'EnR dans la consommation d'énergie primaire
 - ◇ ~~50%~~ 40% d'EnR dans le mix électrique
- ◇ **L'adaptation** aux évolutions climatiques à venir

Pour atteindre ces objectifs, le Comité de pilotage du 15 octobre 2018 a décidé d'une réorganisation de la gouvernance et validé une structuration modifiée de la stratégie. Chacun des 7 axes du PCE est porté et coordonné par un Ministère (et un service) selon la logique suivante :

- ◇ **Axe 1 : Maîtrise de la consommation et production EnR – MAE/SDE**
- ◇ **Axe 2 : Mobilité durable – MET/DTT**
- ◇ **Axe 3 : Urbanisme, aménagement & cadre bâti – MLA/SAU**
- ◇ **Axe 4 : L'économie locale – Vice-Présidence**
 - ◇ *Orientation 4.1* : une économie plus durable – **VP**
 - ◇ *Orientation 4.2* : le tourisme – **MTT/SDT**
 - ◇ *Orientation 4.3* : l'économie bleue – **VP/DRM**
 - ◇ *Orientation 4.4* : l'économie verte – **MED/DAG**
- ◇ **Axe 5 : Renforcement des patrimoines culturels et naturels – MCE/DIREN**
- ◇ **Axe 6 : Intégration des nouveaux risques – MLA/SAU**
- ◇ **Axe 7 : Le pouvoir d'agir ensemble – MAE/SDE**

¹ Facteur 2 : division par 2 des émissions de GES entre 1990 et 2050

Evolution des principaux objectifs et indicateurs stratégiques

Les principales évolutions des objectifs et indicateurs stratégiques sont donc les suivants :

Indicateur	Valeur 2014 (selon PCE)	Objectif 2020 (selon PCE)	Valeur 2014 (PCE révisé)	Objectif 2020 (PCE révisé)	Commentaire
Emissions de GES (en kTeq CO2)	934 (p. 19 du PCE) 911 (p. 38 du PCE)	-6,5% (soit 873 ou 852 selon les hypothèses)	1005,2	-6,5% (soit 940)	Même ambition en valeur relative : -6,5% entre 2014 et 2020 Objectif affiché dans le PCE (p. 37) : « atteindre le facteur 2 pour 2050 »
Emissions de GES par habitant (en Teq CO2)	3,37 (p. 19 du PCE mais le ratio correspond en fait à des émissions de 911 kTeq CO2)	(pas d'objectif chiffré dans le PCE pour 2020 mais le calcul donnerait, avec la population projetée, 3,04 Teq CO2 - incohérent avec les objectifs CDN des PTOM qui était à 3,2 TeqCO2/hab en 2030)	3,71	3,35 (soit -9,7%)	Objectif affiché dans le PCE (p. 37) : « limiter les émissions en deçà en 2 Teq CO2 par an et par habitant » (sans précision sur l'année)
Production EnR (en GWh)	223	+14,8% (soit 256)	215	246 (soit +14,8%)	Correspond à l'objectif du PCE initial en évolution relative
Importation en combustibles fossiles (en kTep)	279	-7% (soit 259)	282	254 (soit -10%)	Hypothèse : pas de stockage ou déstockage en 2020 (alors qu'en 2014, 10,6 ktep ont été stockés)
Consommations en énergie primaire (en kTep)	301,5	-27% (soit 220)	290,26	275,32 (soit - 5,1%)	C'était l'objectif le plus incohérent vis-à-vis des autres objectifs de 2015
Part des EnR dans la consommation d'énergie primaire	6,4 %	10 %	6,13 %	7,7 %	Baisse de l'ambition et perte d'un objectif « symbolique »
Part des EnR dans la production d'électricité	33 %	50 %	27,4 %	40 %	Baisse de l'ambition
Production PV (en GWh)	32,26	+10% (soit 35,5)	28,14	30,96	Même ambition en valeur relative : +10% entre 2014 et 2020
Production solaire thermique (en GWh)	18,87	+50% (soit 28,3)	17,56	26,34	Même ambition en valeur relative : +50% entre 2014 et 2020
Production SWAC (en GWh)	3,62	+100% (soit 7,2)	3,61	7,21	Même ambition en valeur relative : +100% entre 2014 et 2020
Production éolienne (en GWh)	0,65	+0% (soit 0,65)	0,08	0,08	Même ambition en valeur relative : +0% entre 2014 et 2020
Production hydraulique (en GWh)	167,25	+10% (soit 184)	165,15	181,66	Même ambition en valeur relative : +10% entre 2014 et 2020

En résumé...

- Toutes les valeurs absolues des indicateurs sont modifiées
- Maintien d'objectifs en valeur relative :
 - -6,5% des émissions de GES (sur la base des valeurs de l'Observatoire, calculées selon la même méthodologie qu'en 2014 pour le PCE a et a priori en 2016 pour les CDN des PTOM mais qui ne correspond à aucun « standard » français ou international)
 - +14,8% de production EnR (+10% en hydraulique et PV, +50% en solaire thermique, +100% en SWAC et maintien de l'éolien)
- Révision à la baisse de l'ambition :
 - Sur la consommation d'énergie primaire (-5% au lieu de -27% affiché initialement)
 - Sur la part EnR dans la consommation d'énergie primaire (7,7% au lieu de 10% affiché initialement)
 - Sur la part EnR dans la production électrique (40% au lieu de 50% affiché initialement)
- Augmentation de l'ambition sur les importations en combustible fossiles (-10% au lieu de -7% affiché initialement)
- Ajout d'un objectif symbolique marquant : baisse de 10% des émissions de GES par habitant

Les objectifs 2030

Dans le cadre de la Contribution déterminée au niveau national ([CDN](#)) de la France qui fait suite aux Accords de Paris (2015), la Polynésie s'est engagé en 2016 à une diminution de 15% des émissions de CO₂ entre 2010 et 2030.

Ces objectifs devront cependant être révisés.

Un plan d'action actualisé

Pour atteindre les objectifs fixés, l'ensemble du plan d'action a été actualisé.

L'ensemble du contenu du PCE initial est maintenu (et réorganisé dans certains cas) mais la plupart des actions ont été renforcées et de nouvelles actions contribuant à l'engagement énergie-climat (en adéquation avec les projets réels du Pays) ont été ajoutées.

De 28 actions, le PCE est ainsi passé à 33 actions dont le détail² est le suivant :

- ◇ **Axe 1 : Maîtrise de la consommation et production EnR – MAE/SDE**
 - ◇ Orientation 1.1 Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en PF et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)
 - ◇ 1. Réaliser et mettre en œuvre le Plan de Transition Énergétique (PTE) de la Polynésie française
 - ◇ 2. Élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire énergétique de la PF
 - ◇ Orientation 1.2 : Favoriser l'effacement, le lissage et le stockage de l'énergie
 - ◇ 3. Favoriser le placement des EnR produites sur le réseau
 - ◇ Orientation 1.3 : Favoriser le développement des filières EnR en cohérence avec les capacités d'accueil des réseaux locaux
 - ◇ 4. Consolider les filières EnR PV et hydro en PF
 - ◇ 5. Favoriser l'émergence de porteurs de projets EnR innovants et démonstrateurs sur le territoire polynésien
 - ◇ 6. Valorisation de la biomasse issue des plantations de pins en Polynésie française (MED/DAG)
- ◇ **Axe 2 : Mobilité durable – MET/DTT**
 - ◇ Orientation 2.1 : Encourager la sobriété et l'efficacité des modes de transports adaptés aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique Sud)
 - ◇ 7. Mettre en application les Schémas directeurs des Transports
 - ◇ 8. Inciter à la réalisation de Plans de Mobilités
 - ◇ Orientation 2.2 : Développer le recours à des énergies locales renouvelables et décarbonées pour les transports et adaptées aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique sud)
 - ◇ 9. Inciter à la production d'agrocarburants locaux (MED/DAG)
 - ◇ 10. Favoriser le développement de véhicules à faible impact environnemental en zone urbaine
 - ◇ 11. Encourager les modes de transport mixte (voile / moteur) pour le fret inter-îles (MET/DPAM)
- ◇ **Axe 3 : Urbanisme, aménagement & cadre bâti – MLA/SAU**
 - ◇ Orientation 3.1 : Définir une gouvernance adaptée aux contextes archipélagiques visant à mieux respecter les politiques d'aménagement et urbanisation durables
 - ◇ 12. Elaborer un Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la PF qui prenne en compte les contraintes climatiques
 - ◇ 13. Inciter les communes à élaborer et/ou mettre à jour leur Plan Général d'Aménagement en cohérence avec les principes du DD
 - ◇ Orientation 3.2 : Accélérer la rénovation énergétique, renforcer les performances dans le neuf et lutter contre la précarité énergétique et climatique
 - ◇ 14. Organiser la montée en compétences des professionnels du bâtiment (MAE/SDE)
 - ◇ 15. Inciter les différentes maîtrises d'ouvrage à décliner les principes de l'éco-construction dans leurs projets de travaux (MAE/SDE)
 - ◇ 16. Valorisation des bois de pins dans la construction locale (MLA/DHV)
 - ◇ 17. Proposer un accompagnement complet des publics en situation de précarité énergétique (MAE/SDE)
- ◇ **Axe 4 : L'économie locale – Vice-Présidence**

² Apparaissent en rouge les actions qui n'ont pas évolué, en bleu, les fiches-actions actualisées, en vert, les actions nouvelles

- ◇ Orientation 4.1 : Assurer la transition de l'économie locale à différentes échelles vers une économie circulaire adaptée aux contraintes énergétiques et climatiques
 - ◇ 18. Inciter les entreprises polynésiennes et établissements publics à mettre en place des démarches / opérations exemplaires en matière énergie-climat
 - ◇ 19. Favoriser les projets d'économie circulaire en PF au sein des entreprises
- ◇ Orientation 4.2 : Assurer une transition du secteur touristique vers plus de durabilité
 - ◇ 20. Renforcer la capacité d'adaptation et les résiliences énergétique et climatique du secteur touristique (MTT/SDT)
- ◇ Orientation 4.3 : Développer une économie bleue durable
 - ◇ 21. Programme d'Optimisation Énergétique des Navires de pêche en Polynésie française (POENav) (VP/DRM)
- ◇ Orientation 4.4 : Développer une économie verte durable
 - ◇ 22. Favoriser la transition agro-écologique de l'agriculture Polynésienne (MED/DAG)
 - ◇ 23. Renforcer l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration scolaire (MED/DAG)
- ◇ **Axe 5 : Renforcement des patrimoines culturels et naturels – MCE/DIREN**
 - ◇ Orientation 5.1 : Assurer la résilience du patrimoine naturel pour prendre en compte les effets du CC
 - ◇ 24. Favoriser la résilience des écosystèmes polynésiens aux effets du CC
 - ◇ 25. Favoriser la résilience des écosystèmes coralliens par la mise en place de ZPR gérées de manière effective (VP/DRM)
 - ◇ Orientation 5.2 : Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation
 - ◇ 26. Valoriser et diffuser les pratiques et modes de vie traditionnels (cultures matérielles et immatérielles) contribuant à l'adaptation au CC (MCE/SCP)
- ◇ **Axe 6 : Intégration des nouveaux risques – MLA/SAU**
 - ◇ Orientation 6.1 : Adapter les dispositifs de gestion de crise à l'évolution de la fréquence et de l'intensité des événements extrêmes
 - ◇ 27. Inciter et renforcer l'accompagnement des communes sur les Plans Communaux de Sauvegarde (DDPC)
 - ◇ Orientation 6.2 : Introduire les risques climatiques et des effets Domino possibles dans le cadre de la prévention des risques
 - ◇ 28. Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire
 - ◇ Orientation 6.3 : Anticiper la problématique des déplacements liés au changement climatique
 - ◇ 29. Réaliser et concrétiser un schéma de déplacements des communautés liés au CC (Présidence ?)
- ◇ **Axe 7 : Le pouvoir d'agir ensemble – MAE/SDE**
 - ◇ Orientation 7.1 : Inciter et valoriser l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (transversal)
 - ◇ 30. Inciter les pouvoirs publics à mettre en place des stratégies patrimoniales intégrant les enjeux « énergie-climat »
 - ◇ 31. Concrétiser des prestations de conseils auprès des particuliers sur la réduction de leur consommation / allègement de leur facture
 - ◇ Orientation 7.2 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du PCE PF
 - ◇ 32. Mettre en place & animer un Observatoire du CC en PF
 - ◇ 33. Organiser des temps réguliers de restitution sur l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (sectoriel et transversal) (MAE/OPE)

L'ensemble des fiches-actions actualisé est présenté dans la suite...

1. Réaliser et mettre en œuvre le Plan de Transition Energétique (PTE) de la Polynésie française

Action	Contexte	La PF est exposée à la raréfaction et au renchérissement des ressources énergétiques fossiles. Elle dépend de ces ressources pour plus de 90 % de son approvisionnement. Au regard du diagnostic La transition énergétique de la Polynésie française doit viser trois objectifs principaux : • Un changement de modèle énergétique, en substituant progressivement l'utilisation d'énergies fossiles par des énergies renouvelables dans toutes les activités (production électrique, transport, urbanisme) > Action 4 et 5. • Un changement des comportements pour réduire la consommation énergétique par des comportements plus vertueux et par une utilisation généralisée des nouveaux équipements à moindre consommation énergétique (MDE). • Un changement de modèle économique de l'énergie en favorisant une plus grande transparence dans les coûts et les prix, une plus grande pluralité d'acteurs et un plus grand choix pour les consommateurs. Cette action vise à renforcer l'indépendance énergétique de la PF, réduire sa facture énergétique et assurer sa sécurité d'approvisionnement énergétique.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Réalisation du PTE: déploiement d'actions MDE + mise en cohérence avec les schémas sectoriels (notamment ceux dans le secteur des transports > Action 7) + intégration du Schéma directeur des EnR > Action 4 et 5 2. Cadre législatif et réglementaire de la Polynésie française > Action 2 3. Lancement d'AAP pour dynamiser les filières des EnR > Action 4 et 5
	Points de vigilance et éléments de levier	Contexte polynésien peu propice à la mise en place d'un pilotage indépendant pour l'Autorité Administrative Indépendante Energie : contexte tendu dans le secteur électrique marqué par les négociations pour la reconduite du contrat de concession, nombreuses alternances politiques génératrices d'incertitudes dans un secteur soumis à de nombreux contrôles et autorisations des pouvoirs publics etc...
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. SDE 2. SDE 3. SDE
	Partenaires potentiels	1. EDT, TEP, DTT, opérateurs énergétiques etc... 2. Porteurs de projets privés
	Cibles de l'action	L'ensemble des utilisateurs finaux de l'énergie en PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	La nécessité de doter le Pays de moyens humains pour développer des actions volontaristes en matière de MDE (coût de l'électricité structurellement orienté à la hausse en PF).
	Moyens financiers à prévoir	
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Libellé de l'indicateur : Taux d'avancement du PTE Donnée de référence : 0% - Objectif retenu : 100% 2. Libellé de l'indicateur : Évolution cumulée des importations en combustibles fossiles Donnée de référence : 282 ktep - Objectif retenu : 254 ktep (soit -10%) 3. Libellé de l'indicateur : Consommation d'énergie primaire en PF Donnée de référence : 290 ktep - Objectif retenu : 275 ktep (-5 %) 4. Libellé de l'indicateur : Part des EnR dans la consommation primaire d'énergie (volet PF) Donnée de référence : 6,1 % - Objectif retenu : 7,7 % 5. Libellé de l'indicateur : Part des EnR dans la production d'électricité Donnée de référence : 27 % - Objectif retenu : 40 %

Calendrier de mise en œuvre de l'action

Axe 1 - Maîtrise de la consommation & production EnR

Orientation 1.1 - Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en PF et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Réalisation du PTE											
2 : Cadre législatif et réglementaire											
3 : Lancement d'AAP pour dynamiser les filières EnR											

2. Élaborer un nouveau cadre législatif et réglementaire énergétique de la PF

Action	Contexte	Le Pays, par l'intermédiaire du SDE, est en cours d'élaboration du Code de l'énergie. Dans ce cadre, cette action vise à : • Mettre en place des outils (subvention, fiscalité) rétablissant un signal prix adapté sur les énergies fossiles • Clarifier avec les opérateurs énergétiques, le coût de revient kWh et la grille tarifaire de toutes les énergies • Définir des conditions d'accès et de raccordement transparentes et non discriminatoires • Réformer la fiscalité des communes (taxe sur réseaux électrique et de télécommunication)
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Code de l'Energie : a. Rédaction des textes b. Adoption par les instances / officialisation 2. Déclinaisons en réglementations spécifiques : a. Énergie : défiscalisation des moyens de production EnR, normalisation des étiquettes énergie, etc. b. Bâtiments : REBPF et sa transcription dans les guides de prescriptions fonctionnelles > Action 15 + tarification incitative favorisant le recours aux éco-matériaux 3. Déclinaisons en réglementations spécifiques : autres secteurs que l'énergie a. Transports / Mobilités : exonération de taxe des véhicules à faible impact environnemental > Action 10, système de bonus/malus pour réduire les émissions de carbone induites par le parc de véhicules b. Déchets / Économie circulaire : mise en application de la REP (« principes de précaution et « pollueur-payeur »), tarification incitative déchets (lutte contre le gaspillage et promotion d'économie circulaire, etc...)
	Points de vigilance et éléments de levier	La demande de classement des territoires polynésiens en ZNI de manière à bénéficier de la CSPE (à l'instar de Saint-Pierre-et-Miquelon...), cette dernière devant impacter uniquement le prix de l'électricité EnR pour augmenter son taux de pénétration > Actions 4 et 5. L'accélération des procédures de mises en place de défiscalisation loi Girardin (ou équivalent futur) dans les filières qui lui sont prioritaires. La prise en compte de la multiplicité des producteurs et des moyens de productions dans les règles d'élaboration des prix de l'électricité.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. SDE 2. SDE a. SDE / DICP b. SDE / SAU 3. Autres structures, en collaboration avec le SDE c. DTT / MET / DICP d. DIREN / DICP
	Partenaires potentiels	Les opérateurs du secteur de l'énergie et des secteurs fortement consommateurs de cette énergie
	Cibles de l'action	L'ensemble des consommateurs / producteurs d'énergie de la PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	La rédaction du Code de l'Energie et le travail d'animation auprès des délégations ministérielles pour ses transcriptions sectorielles
	Moyens financiers à prévoir	Néant
Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Libellé de l'indicateur : Nombre de textes votés Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 4 2. Libellé de l'indicateur : Nombre de domaines touchés Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 4

Calendrier de mise en œuvre de l'action

Axe 1 - Maîtrise de la consommation & production EnR

Orientation 1.1 - Mettre en place une réforme institutionnelle du secteur de l'énergie en PF et développer des mesures d'accompagnement (coercitives)

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Code de l'énergie											
2 : Déclinaisons réglementations spécifiques "énergie"											
a. énergie											
b. bâtiments											
3 : Déclinaisons réglementations spécifiques "autres secteurs"											
a. Transports / mobilité											
b. déchets / économie circulaire											

3. Favoriser le placement des EnR produites sur le réseau

Action	Contexte	En Polynésie française, la structure et la taille du réseau électrique, ainsi que la concentration des moyens de production, génèrent rapidement une instabilité de la fourniture d'énergie. A cela vient s'ajouter une problématique d'intermittence de certaines EnR en plein développement. Dans ce cadre, la maîtrise du stockage de l'énergie est nécessaire pour lisser la production des énergies dites intermittentes et la restituer en fonction de la demande Cette action vise à faire de la PF, une vitrine de solutions de stockage innovantes.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Modifier la réserve tournante et le taux de pénétration des EnR (Ar 253/CM du 06/03/2015 définissant les règles de placement de l'énergie) 2. Etude d'optimisation des moyens de production et de stockage favorisant le placement des EnR
	Points de vigilance et éléments de levier	Nécessité de concertation des acteurs les plus avancés sur les technologies de stockage de l'énergie (ex : <i>Projet Bardzour* à la Réunion</i>) Antériorité du SDE sur ses missions en lien avec le stockage de combustibles fossiles (instruction, dispositions tarifaires conjointes avec la DGAE pour les hydrocarbures) Nécessité de définir les priorités en matière de solutions de stockage adaptées au contexte polynésien** VIGI : S'assurer des conséquences environnementales des solutions de stockage et de retraitement (plomb notamment)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. Pays en tant que concédant (SDE) 2. SDE
	Partenaires potentiels	AFD, EDT, TEP, CRE, Bureaux d'études
	Cibles de l'action	Producteurs d'énergie de PF / concessionnaires
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens d'animation pour l'encadrement du BET sur les étapes opérationnelles 1 et 2
	Moyens financiers à prévoir	Coût d'investissement pour l'expérimentation « stockage de l'énergie » <u>Fonds mobilisables (non exhaustif)</u> : Fonds Etat piloté par l'ADEME (ex : AMI « Stockage et Conversion de l'Énergie » gérée par l'ADEME dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir - PIA)
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Seuil du taux de pénétration des EnR dans la production d'électricité Donnée de référence : 27% - Objectif retenu : 40% Libellé de l'indicateur : Capacité de stockage mise en service (en ktep) Donnée de référence : - Objectif retenu : (en cours de définition)

*Ce projet a permis d'installer une centrale de production d'électricité photovoltaïque (9 MWc) associée à un système de batteries en containers visant à stocker l'énergie (9 MWh).

** L'hydroélectricité a priori est l'une des seules énergies à offrir une capacité de stockage (et donc une puissance garantie, essentielles pour les réseaux électriques de petite taille). L'énergie photovoltaïque est également à investir car les technologies de stockage évoluent très rapidement.

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Définition des règles de placement des EnR											
2. Etude d'optimisation des moyens de production et de stockage favorisant le placement des EnR											

4. Consolider les filières EnR PV et hydro en PF

Action	Contexte	Quelques enjeux autour de la production d'énergie de substitution en PF (en 2014) : • La consommation d'énergie primaire était réalisée à 6,4 % à partir d'EnR • 75 % de cette production provenait de l'électricité hydraulique (16 centrales : 13 sur Tahiti et 3 dans les Marquises) • L'énergie solaire restait en forte croissance (productible multiplié par 4 pour le PV depuis 2010) • Des projets novateurs en matière d'EnR étaient toujours d'actualité Un Schéma directeur des EnR (réalisé en 2012 et actualisé en 2015) a délivré plusieurs messages-clés : révision des mécanismes de subvention / défiscalisation > Action 2, appel aux technologies maîtrisées sur Tahiti (hydroélectricité, PV intermittent...), diversification des ressources autres que PV dans les îles éloignées) > Action 5 Solaire : REX : 6 centrales hybrides PV-diesel installées (atolls : Ahe, Napuka, Fakahina, Fangatau, Reao, Tatakoto) + REX Photom : 1 300 installations PV en site isolé (150 kWc sur 29 îles entre 1997 et 2010) > Solutions viables pour satisfaire durablement les besoins en électricité des îles à faible densité de population PV (connecté au réseau + intégré au bâti) : potentiels importants. Pertinents pour faire face à la pointe d'appel de puissance (fin de matinée et aux alentours de midi). Permet d' «économiser» les moyens hydroélectriques qui peuvent être tenus en réserve pour la pointe du soir. REX sur l'opération d'investissement « Toit photovoltaïque bâtiment de l'administration » (2010) Solaire thermique : AAP ADEME / Pays + essais concluants Hydroélectricité : Schéma Directeur en cours. Un des 3 potentiels les plus importants sur Tahiti. REX
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Solaire : fermes PV - Mise en place de procédures d'instruction des gros projets - Définir les règles d'écoulement / lissage de ces productions - Concrétisation des projets 2. Solaire (PV et thermique) : Petites puissances (particuliers) - Audits de la filière solaire - Mise en place d'aides / incitation PV - Intégration de l'obligation d'ECS dans la réglementation (REBPF) 3. Hydroélectricité - Rédaction du Schéma Directeur - Appel à projets + concrétisation des projets (soutien + rénovation de la gestion des concessions hydroélectriques)
	Points de vigilance et éléments de levier	Pour chaque filière, fixer le prix du kWh vert VIGI : Équilibre des réseaux > Action 3.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. Solaire (PV et thermique) : Grosses puissances (fermes solaires) - SDE - SDE - SDE + porteurs de projet privés 2. Solaire (PV et thermique) : Petites puissances (particuliers) - SDE - SDE - SDE + SAU 3. Hydroélectricité - SDE - SDE + porteurs de projet privés
	Partenaires potentiels	1. : EDT + TEP 2. : EDT + installateurs PV
	Cibles de l'action	1 : Porteurs de projet privés 2 : Entreprises, collectivités, bailleurs sociaux, établissements de santé et promoteurs immobiliers + Atolls des Tuamotu 3 : Consommateurs grandes îles

	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens d'animation dans les structures désignées comme pilote pour l'animation des filières
	Moyens financiers à prévoir	<u>Fonds mobilisables (non exhaustif)</u> : Fonds Chaleur (ex : AAP PF sur le secteur solaire thermique collectif) + cadre de reconduite du programme TEP Vertes + Fonds mobilisables avec la recherche et l'innovation
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Production Photovoltaïque (régulé) Donnée de référence : 28,1 GWh - Objectif retenu : 31 GWh (+10%) Libellé de l'indicateur : Production Solaire thermique Donnée de référence : 17,6 GWh - Objectif retenu : 26,3 GWh (+50%) Libellé de l'indicateur : Production Hydraulique Donnée de référence : 165 GWh - Objectif retenu : 182 GWh (+10%)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Solaire : fermes PV											
a. Procédures instructions gros projets											
b. Définir règles lissage / écoulement											
c. Concrétisation projets											
2 : Solaire (PV et thermique) : particuliers											
a. Audit filière solaire											
b. Aides / incitation PV											
c. Obligation CES dans la REBPF											
3 : Hydroélectricité											
a. Schéma directeur											
b. Appels à projets / concrétisation de projets											

5. Favoriser l'émergence de porteurs de projets EnR innovants et démonstrateurs sur le territoire polynésien

	Contexte	<u>Quelques enjeux autour de la production d'énergie de substitution en PF (en 2014)</u> • La consommation d'énergie primaire était réalisée à 6,4 % à partir d'EnR • 75 % de cette production provenait de l'électricité hydraulique (16 centrales : 13 sur Tahiti et 3 dans les Marquises) • L'énergie solaire restait en forte croissance (productible multiplié par 4 pour le PV depuis 2010) • Des projets novateurs en matière d'EnR étaient toujours d'actualité Un Schéma directeur des EnR (réalisé en 2012 et actualisé en 2015) a délivré plusieurs messages-clés : révision des mécanismes de subvention / défiscalisation > Action 2, appel aux technologies maîtrisées sur Tahiti (hydroélectricité, PV intermittent...) > Action 4, diversification des ressources autres que PV dans les îles éloignées). <u>Energies marines :</u> <u>ETM :</u> Production électrique : conditions favorables (bathymétrie, T°C, moindre fréquence cyclonique, coût de l'électricité, savoir-faire local dans les projets d'EMR offshore, volontés privées locales...) mais technologie devant encore faire ses preuves SWAC : REX 2 systèmes SWAC (hôtels Bora-Bora et Tetiaroa) + 1 projet au CHPF du Taaone (AO conception / réalisation en cours). Connaissances et savoir-faire locaux importants. Correspond à un besoin répertorié en climatisation (gros consommateurs, zone côtière urbaine) mais projets froids généralement non compatibles eau glacée Houlomoteur / hydrolien : Potentiel intéressant sur certains sites notamment pour le houlomoteur. Peu de connaissance fine de ce potentiel sauf pour la côte sud de Tahiti (houle) et la passe Kaki (Hao). Etude caractérisation du potentiel hydrolien en cours dans les passes Tairapa (atoll de Manihi) et Teauonae (atoll de Takaroa). REX à capitaliser (centrale houlomotrice de Papara) Méthanisation : projet de bio-méthanisation pour les ISLV + compostage (unité de Technival) Eolien : REX de la ferme éolienne de Makemo (technologie pas adaptée) + exploitations en autoconsommation par quelques particuliers Biomasse : Coprah : technologie parfaitement maîtrisée + projet de mini huilerie de coprah en partenariat avec la commune de Tatakoto + affranchissement des importations et du transport des hydrocarbures dans les îles éloignées Bois-énergie : Étude du Ministère de l'Agriculture proposant des mesures (techniques, économiques et fiscales) pour développer le secteur privé de la filière Pinus (Pin des Caraïbes) (> Action 6 pour le bois-énergie et > Action 16 pour le bois-construction)
--	----------	--

	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Energies marines ETM <i>1.a Création d'un groupement privé disposant des moyens financiers pour développer un projet ETM on shore sur le territoire</i> <i>1.b Choix de systèmes de climatisation par boucle d'eau glacée pour tout nouveau gros projet en zone côtière urbaine</i> <i>i. Etude de caractérisation des systèmes de production froid de tous types et de leur compatibilité au SWAC (totale, partielle)</i> <i>ii. Mise en service du SWAC de l'hôpital du Taaone (prévu 2^{ème} semestre 2020)</i> Houlomoteur / hydrolien <i>1.c Etudes de potentiel</i> 2. Méthanisation <i>a. Réalisation d'études de faisabilité bio méthanisation</i> 3. Eolien a. <i>Accompagnement des opérateurs privés</i> 4. Biomasse <i>a. Programme « Coprah » (production électrique – en complémentarité avec l'Action 9 sur l'utilisation pour les transports)</i> <i>i. Audit : prix de sortie, lieux préférentiels etc.</i> <i>ii. Soutien aux projets : groupes des centrales thermiques qui utilisent actuellement du fuel (fort pouvoir GES)</i> <i>b. Concrétisation des mécanismes de soutien à la filière Pinus > Action 6</i>
	Points de vigilance (VIGI) et éléments de levier (ELEV)	Pour chaque filière, fixer le prix du kWh vert <u>Houlomoteur / hydrolien</u> : D'importants freins : nécessite des équipements ayant fait leurs preuves (difficulté d'intervention sur des îles isolées, pas de ressources locales pour l'entretien des machines...), courant en partie dû à l'ensachage des lagons (= non prédictible), profondeur souvent peu importante des passes notamment au regard des machines développées (> 10 m de diamètre le plus souvent) <u>Méthanisation</u> : problème de définition de la compétence communale ou Pays <u>Biomasse (coprah)</u> : volet thermique intéressant à exploiter pour l'usage mobilité > Action 9 <u>VIGI</u> : Équilibre des réseaux > Action 3.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. Energies marines ETM <i>a. porteurs de projet privés</i> <i>b. SDE + CHPF</i> Houlomoteur / hydrolien <i>a. SDE</i> 2. Méthanisation <i>a. SDE, Opérateurs privés, Communes, ...</i> 3. Eolien a. <i>SDE</i> 4. Biomasse <i>a. SDE / DGAE</i> <i>b. DAG / FOGER</i>
	Partenaires potentiels	ADEME, EDT, TEP, communes, représentants des usagers (professionnels et particuliers) 1. : Opérateurs privés (DCNS), État, Europe, IFREMER 2. : FENUA MA et TECHNIVAL, Tahiti Fa'ahotu 3 : Tahiti Fa'ahotu
	Cibles de l'action	Les porteurs de projets EnR innovants
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Ressources d'animation au sein du SDE
	Moyens financiers à prévoir	Programme d'Investissement pour l'Avenir (PIA), Fonds vert (AFD)

Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Libellé de l'indicateur : Projets EnR innovants conduits jusqu'à concrétisation Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 3
		2. Libellé de l'indicateur : Production SWAC Donnée de référence : 3,61 GWh - Objectif retenu : 7,2 GWh (+100%)
		3. Libellé de l'indicateur : Production Eolienne Donnée de référence : 0,08 GWh - Objectif retenu : 0,08 GWh
		4. Libellé de l'indicateur : Production énergétique issue de la biomasse Donnée de référence : 0 GWh - Objectif retenu : ? GWh

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Energies marines											
a. Gpnt privé : projet ETM on shore											
b. I. SWAC zone urbaine											
B.I. SWAC Taaone											
2 : Houlomoteur / hydrolien											
a. Etudes potentiel											
3 : Méthanisation											
a. Concrétisation projet Pue'Aora											
4 : Eolien											
a. Accompagnement opérateurs privés											
5 : Biomasse											
a. Programme Coprah (??)											
b. Mécanismes soutien filière pinus											

6. Valorisation de la biomasse issue des plantations de pins en Polynésie française

	Contexte	La Polynésie française compte 200.000 ha de forêts dont 140.000 ha de forêts naturelles, 30.000 ha de cocoteraies, 4.500 ha de plantations de pin des Caraïbes et 500 ha de feuillus précieux, représentant donc un potentiel de valorisation en bois-énergie et en bois construction (> Action 16). La filière bois représente un potentiel important de création de richesse et d'emplois. Les besoins annuels en ressource ligneuse s'élèvent à 31000 m3 et le marché du bois concentré sur Papeete est actuellement approvisionné en quasi-totalité par du bois résineux importé. La Polynésie a commencé la mise en exploitation des peuplements de pins arrivés à maturité et cette exploitation se réalise actuellement par l'intermédiaire d'entreprises privées travaillant sur les massifs domaniaux ou privés de Tahiti, Moorea, Raiatea, Hiva Oa et Tubuai et couvre environ 5% des besoins en bois. Le véritable démarrage et le développement de la filière bois local passe inévitablement par la mise en exploitation des massifs de Nuku-Hiva, plus grands massifs domaniaux de la Polynésie française. L'installation d'un nouvel exploitant, "grosse" entreprise équipée pour transformer de gros volumes sur le principal massif de pin des caraïbes non encore exploité situé à Toovii (Nuku Hiva) permettra de créer une véritable filière de production de bois d'œuvre en pins local. La valorisation de la biomasse issue notamment des résidus d'exploitation (pures et écorces) et des parcelles déclassées (reboisements les moins bien venants) est une des activités prévues par le projet d'exploitation du massif forestier de Nuku Hiva.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	1. Etudes sur le volume des résidus/déchets valorisables sur les massifs de Nuku Hiva 2. Appel à candidatures pour l'exploitation des massifs de pins sur Nuku Hiva 3. Analyse et sélection du porteur de projet 4. Fixation d'un prix de rachat au KWH de l'énergie produite 5. Installation et mise en place du site
	Points de vigilance et éléments de levier	Estimation des volumes à ne pas surestimer Utilisation des déchets d'exploitation uniquement Fixation d'un prix de rachat au KWH cohérent afin de ne pas provoquer une hausse des tarifs pour l'utilisateur final
	Pilote de l'action	Coordonnateur : MED/DAG
	Partenaires potentiels	Service des énergies, ONFI, CIRAD, communes
	Cibles de l'action	Exploitants forestiers
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Expertise de cadres de l'ONFI / Appui technique du SDE
	Moyens financiers à prévoir pour :	Aides agricoles, Défisicalisation locale et métropolitaine
	Indicateurs et objectifs associés (sur 2 ans) (idées à + long terme ?...)	Libellé de l'indicateur : Production énergétique issue de la biomasse Donnée de référence : 0 GWh - Objectif retenu : ? GWh (à définir)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Etape 1 : volume des résidus/déchets valorisables sur les massifs de Nuku Hiva											
Etape 2 : Appel à candidatures pour l'exploitation des massifs de pins sur Nuku Hiva											
Etape 3 : Analyse et sélection du porteur de projet											
Etape 4 : Fixation d'un prix de rachat au KWH de l'énergie produite											
Etape 5 : Installation et mise en place du site											

7. Mettre en application les Schémas directeurs des Transports

Action	Contexte	Transport terrestre (DTT) : un axe routier essentiel ceinture l'île de Tahiti (saturation observée), utilisation massive de la voiture, réseau de TC à structurer (5 % des déplacements), peu de place pour les modes doux de déplacements, un enjeu de désenclavement des quartiers révélé par le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete. En 15 ans, le poste « Transports » est devenu le 2^{ème} poste de dépenses des ménages polynésiens en lien avec l'augmentation de l'utilisation des véhicules particuliers qui entraîne également des impacts négatifs pour l'environnement et la santé. ⇒ Les transports terrestres représentent 39 % des usages énergétiques et 66 % des émissions de GES de la PF ; ⇒ Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (adopté par délibération n° 2017-73 APF du 17 août 2017) conduit par la DTT ; ⇒ Nouvelle délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport en commun régulier et scolaire sur l'île de Tahiti (démarrage au 1^{er} janvier 2019) ; ⇒ Les autorités organisatrices de la mobilité (collectivités) doivent désormais concourir au développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur, afin de réduire la congestion urbaine ainsi que les pollutions et nuisances affectant l'environnement (Loi du Pays n° 2018-38 LP/APF du 29 novembre 2018). Déplacements interinsulaires (DPAM) : forte dépendance des populations sur les transports maritimes et aériens vis-à-vis de l'extérieur. Cette dépendance est également énergétique pour les déplacements inter-îles et pour le fret. ⇒ Schéma Directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 (arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2015) conduit par la DPAM et la DAC ; ⇒ Schéma Directeur des Transports Maritimes interinsulaires pour les Marquises à l'horizon 2027 réalisé en 2012 conduit par la CODIM ; L'action vise à définir une organisation et une politique des déplacements durables interinsulaires pour les 10 années à venir en intégrant la notion d'efficacité énergétique.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (MET/DTT) : 1^{ère} Phase - Diagnostic de la mobilité et des transports (principalement en commun) : état des lieux des délégations de service public relatives au TC, analyse de l'« offre » et de la « demande » de TC, reconstitution avec serpents de charge des déplacements sur l'île ; 2^{ème} Phase - Élaboration de scénarii et d'orientations stratégiques : des choix tels que la morphologie du réseau et le niveau de service ont été actés ; 3^{ème} Phase - Définition d'un programme d'actions et d'investissement : il reprend dans ses fiches-actions des mesures déjà portées par la DTT (abris-bus, réfection des arrêts, création de voies réservées, affichage des horaires etc.) tout en les hiérarchisant et on les ordonnant vers un projet de réseau clair. Mise en œuvre des études de pré-faisabilité, d'ingénierie technique et financière pour la mise en place d'un transport en commun en site propre (voies réservées) ; 4^{ème} Phase - Mise en œuvre du programme : un travail en partenariat avec les communes sera réalisé pour accompagner la mise en place de plans piétons, pour favoriser les mobilités douces et permettre le développement d'une offre des nouvelles mobilités urbaines alternatives à l'utilisation de véhicules particuliers (libre-service vélos / scooters électriques / intermodalité / parking-relais / co-voiturage / véhicules autonomes). > Action 10 5^{ème} Phase : Mise en place d'un plan piéton Papeete et développement d'une offre libre-service vélos / Scooters électriques Schéma directeur des déplacements durables interinsulaires 2015-2025 : (DPAM) – Prise en compte de l'efficacité énergétique et des émissions de GES dans l'ensemble des actions du schéma directeur.
	Points de vigilance et éléments de levier	Diminution des embouteillages et préservation des coraux : la seule route d'accès à Papeete, est une route côtière. Forte attente des usagers à l'égard du transport en commun, période de renouvellement des contrats de délégations de service public, nécessité d'optimisation de l'espace foncier. Articuler les transports publics avec l'ensemble des autres mobilités durables (co-voiturage, mobilités actives, nouvelles mobilités urbaines...). Réalisation d'une enquête ménage déplacement tous les 10 ans pour faciliter le suivi

Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MET/ DTT <u>Schéma directeur des transports collectifs :</u> 1. DTT 2. DEQ (voies réservées) / DTT (conduite du schéma + amélioration des TC) / MET 3, 4 et 5. Autorité organisatrice de la mobilité (DTT, Ville de Papeete...) <u>Schéma Directeur des transports durables interinsulaires</u> DPAM / MLA / DAC
	Partenaires potentiels	<u>Schéma directeur des transports collectifs :</u> 1. Autorités organisatrices de la mobilité en Polynésie française (communes, EPCI) 2. ISPF / ADEME 3. Entreprises délégataires du service public de transports terrestres, Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete, communes, MEE <u>Schéma Directeur des transports durables interinsulaires</u> ADEME, AFD, opérateurs de transports
	Cibles de l'action	L'ensemble des usagers et des opérateurs de transports
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens d'animation des schémas au sein des structures porteuses (DTT, DAC et DPAM)
	Moyens financiers à prévoir	<u>Schéma directeur des transports collectifs :</u> travaux de voiries et d'équipements Financement des études de faisabilité, de maîtrise d'œuvre d'un transport en commun en site propre <u>Fonds mobilisables (non exhaustif) :</u> Contrat de Ville 2015-2020 pour l'agglomération de Papeete - volet Cadre de vie & renouvellement urbain - sur l'enjeu désenclavement des quartiers : Objectifs 12 (Concourir à l'accessibilité des services publics au sein des quartiers) et Objectif 13 (Promouvoir les déplacements doux dans les quartiers) / AFD / Banque des Territoires (CDC) / Appel à projets
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Part modale des transports en commun à Tahiti Donnée de référence : 5 % Objectif retenu : 8 % (12 à 17 % à terme de l'application du schéma directeur) Libellé de l'indicateur : Nombre de passagers sur le réseau de TC routier régulier sur l'île de Tahiti Donnée de référence : 1 572 848 voyages/an pour le régulier en 2017 - Objectif retenu : ... (à définir) Libellé de l'indicateur : Nombre de véhicules à la norme EURO 5 ou supérieure dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti Donnée de référence : 0 véhicule - Objectif retenu : 220 véhicules

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Mise en œuvre du volet "Transports collectifs et des déplacements durables de l'île de Tahiti"											
Etape 1 : Diagnostic de la mobilité et des transports (principalement en commun)											
Etape 2 : Elaboration de scénarii et d'orientations stratégiques											
Etape 3 : Définition du programme d'actions et d'investissement											
Etape 4 : Mise en œuvre du plan d'actions											
Etape 5 : Mise en place d'un plan piéton Papeete et développement d'une offre libre-service vélos / Scooters électriques											
Mise en œuvre du volet "Déplacement interinsulaires"											

8. Inciter à la réalisation de Plans de Mobilités

Action	Contexte	Quelques initiatives isolées existantes en PF. Peuvent être cités : • Transfert de compétence : gestion de la charte éco-mobilité (de l'ADEME vers la DTT) Entreprises et structures adhérentes au 1^{er} janvier 2019 : Air Tahiti Nui, Cegelec, le laboratoire de cosmétologie du pacifique sud, Tahiti Automobile, Green ID, UPF, H-C et Mairie de Punaauia : installation de GPS dans les véhicules pour optimiser les déplacements et sensibiliser les conducteurs, politique d'achat de nouveaux véhicules basée sur des critères écologiques, valorisation des actions des entreprises par la création d'un logo « entreprise écomobile ». • Organisation d'ateliers dédiés notamment à la mobilité dans certains établissements scolaires (Arue, Pirae, UPF,...) et participation régulière au séminaire E3D organisé par la DGEE. Ces actions visent à optimiser les déplacements liés à l'activité d'une organisation, à améliorer l'accessibilité et à réduire la place de l'autosolisme.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Campagnes de mobilisation auprès des administrations / entreprises / établissements scolaires a. Communication / sondage auprès des salariés (mesurer l'intérêt, convaincre des décideurs) et des scolaires (éducation civique) notamment par la mise en place en Polynésie française d'actions de sensibilisation dans le cadre de la semaine Européenne de la mobilité (mi-septembre) ; b. Enquêtes et interventions auprès des décideurs (susciter les vocations) ; c. Sollicitation / articulation dans le cadre du « Plan d'administrations exemplaires ». 2. Soutien technique aux structures porteuses volontaires a. Création d'un club de partage des bonnes pratiques pour les adhérents à la charte écomobilité ; b. Accompagnement technique ou financier pour les démarches de type plan de déplacements entreprise (PDE), administration (PDA) ou inter-entreprises (PDIE). 3. Mise en œuvre des plans de mobilité par les structures accompagnées 4. Suivi et évaluations de la démarche portées par les structures accompagnées.
	Points de vigilance et éléments de levier	<u>Pour la cible « Entreprises »</u> : localisation des entreprises éparpillées dans les communes qui complexifie la démarche de mobilisation. <u>Pour toutes les cibles</u> : priorisation des réalisations prévues à l'action 8 (desserte en TC etc.) pour les structures porteuses accompagnées (> volet négociation) Opportunité de corrélérer l'action de mobilisation (étape 1) avec les initiatives existantes (ex : partenariat Pays / Centre du service national en Polynésie française sur la sécurité routière)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MET/DTT 1. DTT 2. ADEME (toutes cibles), ADEME en binôme avec CCISM pour cible « Entreprises » : Administrations, entreprises, écoles
	Partenaires potentiels	• ADEME • Associations des usagers de la route (analogie code de la route) • Autorités organisatrices de la mobilité • Communes / Syndicat Mixte du Contrat de Ville (volet déplacements écocitoyens) • Structures démonstratives
	Cibles de l'action	Grandes entreprises en 1 ^{er} lieu puis scolaires et administrations
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Mise en place d'un d'une chargé(e) de mission pour l'accompagnement des structures volontaires (en privilégiant redéploiement / mise en synergie des postes déjà existants)
	Moyens financiers à prévoir	A définir à l'intérieur de chaque plan de mobilité défini
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Plans de Mobilités engagés / concrétisés Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 10 Libellé de l'indicateur : Nombre de structures signataires de la charte écomobilité Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 20 Libellé de l'indicateur : Dans les structures ayant mis en place un Plan de Mobilité : part des agents réalisant leurs trajets domicile/travail par des modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme Donnée de référence : 0% - Objectif retenu : 5 %

Calendrier de mise en œuvre de l'action

Axe 2 – Mobilité durable

Orientation 2.1 – Encourager la sobriété et l'efficacité des modes de transports adaptés aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique Sud)

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Etape 1 : Campagne de mobilisation des administrations / entreprises / établissements scolaires											
Etape 2 : Soutien technique aux porteurs de projets											
Etape 3 : Mise en œuvre des plans de mobilité											
Etape 4 : Suivi et évaluations des démarches portées par les structures accompagnées											

9. Inciter à la production d'agrocarburants locaux

Action	Contexte	Le cocotier est un composant essentiel des écosystèmes et économies insulaires du Pacifique et traditionnellement le coprah est une source importante de revenus et de ressources pour de nombreuses îles. Les produits issus du cocotier sont nombreux : bois d'œuvre > Action 16, tourteaux de coprah pour la nourriture des animaux d'élevage, lait de coco, huile utilisée en cuisine mais aussi pour la fabrication de bougies ou en application (monoï) La signature de conventions relatives à la vente locale d'huile de coco comme carburant est un précédent capital à l'utilisation de ce biocarburant en Polynésie française Cette action vise à soutenir des investissements pouvant déboucher sur de nouveaux axes de développement économique dans la filière cocotier : valorisation en agrocarburant pour les usages de mobilité et de production électrique > Action 5 et des biomatériaux notamment
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Etudes technico-économiques de la filière : essais de transformation et d'utilisation, veille technique et technologique, analyse des retours d'expérience, analyse sur la viabilité du système Concertation avec les parties prenantes Soutien à la filière / fixer un prix de production du kWh vert
	Points de vigilance et éléments de levier	Contexte de production de l'huile de coprah en PF (monopole de l'huilerie de Tahiti, politique de subvention renforcée, rôle structurant (social / sociétal) de l'activité notamment dans les îles isolées Opportunité de concrétiser les travaux de R&D soutenus via l'AAP « <i>Innovation et diversification dans la filière cocotier</i> » et lancé en 2013 par le Ministère du Développement des Archipels et des Transports Interinsulaires Retours d'expérience en Polynésie française (ex : production de 2,455 GWh/an par un hôtel sur l'atoll de Tetiaroa) mais également dans le Pacifique (Vanuatu, programme fidjien etc...)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MED/DAG 1 et 2. : DAG / SDE / DGAE 3. : Producteurs de coprah
	Partenaires potentiels	BET, Tahiti Fa'ahotu (pôle de compétitivité), huilerie de Tahiti, industriels (pour la partie adaptation technique des véhicules), pétroliers (pour la distribution)
	Cibles de l'action	Utilisateurs potentiels de l'huile de coprah dans les motorisations (fonctionnement avec les groupes électrogènes par exemple)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens d'animation pour l'encadrement des étapes opérationnelles 1 et 2 pour l'instruction des dossiers pour l'étape opérationnelle 3
	Moyens financiers à prévoir	Soutien financier pour les équipements de production
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Projets développés <i>En cours de définition</i> Libellé de l'indicateur : Production d'agrocarburants (en GWh ou en L) Donnée de référence : - Objectif retenu : (à définir)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Etude technico-économique de la filière											
2. Concertation avec les parties prenantes											
3. Soutien à la filière											

10. Favoriser le développement de véhicules à faible impact environnemental en zone urbaine

Action	Contexte	Le développement urbain de l'île de Tahiti a engendré des congestions en matière de déplacements urbains : trafic en ville et sur les grands axes, fort volume de fret en milieu urbain à distribuer etc. Dans ce contexte, une gestion durable de la circulation automobile doit se mettre progressivement en place, en jouant à la fois sur l'offre de circulation / stationnement et sur la recherche de solutions de déplacement décarbonées. Ces actions visent à réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de vie en zone urbaine
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Mise en place d'un régime d'éco-fiscalité sur l'acquisition de véhicules à faible émission de GES Exonération de la taxe et de frais de douanes pour les véhicules à faible impact environnemental (ex : électriques & hybrides > Action 2) Prime à la voiture propre 2016-2018 Exonération de la taxe de mise en circulation pour les pick-up d'une puissance fiscale de moins de 12 cv destinés aux îles autres que Tahiti et Moorea. Déploiement de solutions de mobilité alternatives (ex : hybrides / électrique) : - Tarif préférentiel de recharge + étude & analyse des moyens de production alternatifs à l'électricité pour la recharge électrique (PV notamment) - Déploiement d'un réseau de bornes électriques et gestion foncière dans le cadre d'un plan de stationnement des zones urbaines - Accompagnement (fiscal et réglementaire) de pour les vélos à assistance électrique et des nouveaux véhicules électriques urbains utilisés pour la mobilité quotidienne (hors usage loisirs) Projet expérimental de distribution urbaine pour le dernier km (fret) : - Étude distribution urbaine (ou logistique urbaine) - Définition et mise en application d'un projet expérimental Exemplarité des collectivités (et de leurs services délégués) avec l'intégration des critères d'émissions de GES dans le renouvellement et l'entretien de leur parc automobile
	Points de vigilance et éléments de levier	Capitalisation des initiatives existantes sur la mobilité électrique : <u>Ex sur le déplacement de personnes</u> : à Bora Bora, une société de location de voitures propose depuis avril 2015, des véhicules électriques dont les bornes de rechargement sont alimentées par une installation photovoltaïque <u>Ex sur le transport de marchandises</u> : déploiement d'une logistique de marchandises en centre-ville à Strasbourg, Clermont-Ferrand, Bordeaux etc.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MET/DTT - DGAE - SDE/DICP - DTT - DEQ
	Partenaires potentiels	- Prestataires techniques (étude & analyse) - SAU / ADEME / IFSTTAR
	Cibles de l'action	Les usagers de la route dans leur ensemble.
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Accompagnement et suivi des entreprises et des collectivités pour le renouvellement de leurs flottes automobile par l'acquisition de véhicule à faible impact environnemental.
	Moyens financiers à prévoir	Coûts inhérents au déploiement du réseau de bornes électriques et au projet expérimental de distribution urbaine. Fonds mobilisables (non exhaustif) : Fonds État avec pilotage ADEME

Axe 2 – Mobilité durable

Orientation 2.2 – Développer le recours à des énergies locales renouvelables et décarbonées pour les transports et adaptées aux différents contextes (archipélagique et global Pacifique sud)

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Taux de véhicules propres (hybrides, électriques, moteur thermique à faible émissions) dans les nouvelles immatriculations Donnée de référence : 0 % (part de 11% de véhicules hybride ou électrique sur les ventes de nouveaux véhicules en 2018) - Objectif retenu : 25 %
		Libellé de l'indicateur : Nombre de véhicules électriques et hybrides dans le réseau de transport public routier régulier sur l'île de Tahiti Donnée de référence : 0 véhicule - Objectif retenu : 20 véhicules
		Libellé de l'indicateur : Bornes Photovoltaïques installées Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 9
		Libellé de l'indicateur : Véhicules propres dans le parc automobile des collectivités Donnée de référence : 0 % - Objectif retenu : 50%

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Etape 1 : Exonération de la taxe et de frais de douanes pour les véhicules à faible impact environnemental											
Etape 2 : Déploiement de solutions de mobilité alternatives											
Etape 3 : Projet expérimental de distribution urbaine pour le dernier km (fret)											
Etape 4 : Exemplarité des collectivités (et de leurs services délégués)											

11. Encourager les modes de transport mixte (voile / moteur) pour le fret inter-îles

Action	Contexte	En PF, il existe une forte dépendance des îles éloignées aux énergies fossiles pour leur approvisionnement Dans ce contexte, cette action vise à développer des systèmes de voiles auxiliaires automatisées pour une propulsion hybride « gazole-vent »
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Mise en place d'une écotaxe sur bateaux « propres » > Action 2 2. Réalisation d'un benchmark 3. Equipements (para-sail) / modifications des cargos pour expérimentation
	Points de vigilance et éléments de levier	Nécessité de coupler cette action avec la mise en place d'un logiciel de routage adapté et optimisé, afin de réduire la consommation de carburant des bateaux
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MET/DPAM 1. DGAE 2. DPAM / SAM 3. Syndicat professionnel des acconiers de la PF
	Partenaires potentiels	- Pôles mer France (expérimentation en Bretagne « projet Grand Large » sur les navires de pêche et la marine de travail) - Tahiti Fa'ahotu (pôle de compétitivité au titre de sa capacité de mobilisation des professionnels) - Structures « expérimentatrices » : startup arcachonnaise, Pôle Mer Bretagne etc.
	Cibles de l'action	Acconiers et leurs représentations (syndicat professionnel des acconiers de la PF)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens d'ingénierie en R&D, entreprises spécialisées, Centres de recherches
	Moyens financiers à prévoir	Coûts d'investissement pour l'équipement (para-sail) / modifications des cargos Fonds mobilisables (non exhaustif) : Fonds État avec pilotage ADEME (ex : AMI « Navires du futur » dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir - PIA)
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Dossiers d'étude ou de soutien à équipement déposés à la DPAM Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 3 Libellé de l'indicateur : Consommation totale de carburant sur secteur transport maritime Donnée de référence : 18,3 ktep - Objectif retenu : (à définir)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Mise en place d'une écotaxe sur bateaux "propres"											
2. Réalisation d'un benchmark											
3. Soutien aux équipements pour expérimentation											

12. Elaborer et mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement Général (SAGE) de la PF qui prenne en compte les contraintes climatiques

Action	Contexte	En PF, l'étalement urbain augmente la pression foncière, conduit à une exposition supplémentaire du bâti / des infrastructures aux risques climatiques, génère des coûts élevés des réseaux et de leur gestion, impacte les paysages naturels, culturels et la biodiversité. Cet étalement génère des consommations énergétiques / émissions de GES en autorisant un taux de pénétration important de la voiture individuelle (trafic routier important) et en favorisant l'habitat individuel. On observe un flux migratoire des archipels vers les IDV et plus particulièrement Tahiti qui concentrent les activités et les services mais aussi les défauts d'organisation et de gestion de l'espace et des ressources qui s'en suivent. Cette action vise à reconsidérer l'énergie et le risque climatique comme des composantes à parts entières des politiques d'aménagement et d'urbanisation en PF, aussi bien à l'échelle du territoire, de l'archipel et de l'île par déclinaison.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Réalisation du SAGE en concertation et vision partagée entre les élus, dirigeants décideurs des institutions, de l'administration et de la partie civile. (Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation du SAGE) - Phase 1 : diagnostic territorial et grands enjeux du territoire - Phase 2 : projet de territoire définissant un scénario d'aménagement de référence à l'échelle du territoire et élaboration de plans d'aménagement de développement durable déclinés à l'échelle des archipels (PADD) décrivant la trame verte et bleue. - Phase 3 : Ecriture des pièces réglementaires constituant le SAGE, validation APF, CESC et enquête publique. Suivre une démarche collaborative et proactive de mutualisation des ressources afin d'accompagner les communes dans la réalisation de leur document d'urbanisme en conformité avec les orientations et prescriptions du SAGE, de veiller à la cohérence d'ensemble des différentes politiques sectorielles et schéma directeur, jouer un rôle de programmation dans l'aménagement et le développement de la PF - Relancer la démarche de mise en place d'une agence d'aménagement et de développement en Polynésie - Suivre une mission de faisabilité - Suivre une mission de préfiguration - Recruter les dirigeants de la structure et établir un programme partenarial - Installer l'agence en Polynésie et recruter son personnel - Mettre en œuvre les dispositions du SAGE
	Points de vigilance et éléments de levier	Nécessité de la collaboration Pays / Municipalités/Société civiles Développement de l'inter-ministériat dans le cadre de la rédaction de différents schémas directeurs
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MLA / SAU
	Partenaires potentiels	- SPC PF et toutes les communes et intercommunalités : S SIMVTG / SPC PF / HAVA'I / CODIM - ADEME, ISPF - CGET / FNAU / CGEDD
	Cibles de l'action	Les services administratifs, les communes et les intercommunalités de la PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Les moyens d'animation des démarches d'urbanisme / aménagements durables au sein des communes Les ressources humaines nécessaires au fonctionnement de l'agence estimées à 10 personnes.
	Moyens financiers à prévoir	SAGE et études AGENCE : opération d'investissement votée au BP 2016 dans le cadre du contrat de projet 2015-2020 ETAT-POLYNESIE AGENCE : budget de fonctionnement à préciser et sources de financement à définir en phase de préfiguration.

Axe 3 – Urbanisme, aménagement et cadre bâti

Orientation 3.1 – Définir une gouvernance adaptée aux contextes archipélagiques visant à mieux respecter les politiques d'aménagement et urbanisation durables à l'échelle des bassins de vie

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	- SAGE approuvé par l'APF en 2020 - Agence d'aménagement et de développement créée en 2020 A définir
-------------------------------	---	--

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
SAGE											
Phase 1 : Diagnostic territorial											
Phase 2 : Construction du projet de territoire											
Phase 3 : Rédaction des pièces réglementaires et approbation											
Agence d'aménagement et de développement											
Mission de faisabilité											
Mission de préfiguration											
Création de la structure											

13. Inciter les communes à élaborer et/ou mettre à jour leur Plan Général d'Aménagement en cohérence avec les principes du DD

Action	Contexte	En PF, l'étalement urbain augmente la pression foncière, conduit à une exposition supplémentaire du bâti / des infrastructures aux risques climatiques, génère des coûts élevés des réseaux et de leur gestion, impacte les paysages naturels, culturels et la biodiversité Cet étalement génère des consommations énergétiques / émissions de GES en autorisant un taux de pénétration important de la voiture individuelle (trafic routier important) et en favorisant l'habitat individuel Face à ce constat, plusieurs actions sont actuellement conduites pour tenter d'enrayer cette situation : rédaction d'un cahier d'urbanisme adapté à l'OM, dispense de modules de sensibilisation auprès du réseau des DST des communes / des élus etc. Cette action vise à reconsidérer l'énergie et le risque climatique comme des composantes à parts entières des politiques d'aménagement / d'urbanisation en PF
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Formation des élus et agents communaux concernés sur les outils règlementaires d'aménagement disponibles 2. Propositions de PGA adaptés au contexte des îles éloignées 3. Lancement d'un AAP « PGA durables » (AMO AEU® etc.) 4. Mise en oeuvre des PGA durables par les lauréats de l'AAP
	Points de vigilance et éléments de levier	Nécessite d'une adhésion pleine des communes concernées Opportunité de se rapprocher des démarches mettant l'accent sur davantage de partenariat avec l'échelon communal (ex : futur schéma directeur du logement de PF préparé par le MLV)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MLA/SAU 1. SPC PF / CGF PF avec sollicitation du SAU 2. SAU / DIP (ex DIPAC) 3. ADEME / SAU 4. Communes
	Partenaires potentiels	4. ADEME 5. SIMVTG / SPC PF
	Cibles de l'action	Les communes de PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Les moyens d'animation des démarches d'urbanisme / aménagements durables au sein des communes
	Moyens financiers à prévoir	Les moyens inhérents au recrutement de BET pour l'AMO « PGA durables » <u>Fonds mobilisables (non exhaustif)</u> : Fonds État avec pilotage ADEME.
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	<i>En cours de définition</i>

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Formation des élus et agents communaux concernés											
2. Proposition de PGA adaptés au contexte des îles éloignées											
3. Lancement d'un AAP PGA durable											
4. Mise en œuvre par les lauréats											

14. Organiser la montée en compétences des professionnels du bâtiment (performance énergétique, intégration dispositifs EnR, éco-construction)

Action	Contexte	Le Pays et l'ADEME ont organisé courant 2012, des séances de sensibilisations ainsi que des formations à l'intention des MO et plus largement des acteurs locaux de la construction sur différentes thématiques permettant de s'inscrire dans une démarche de Qualité environnementale des bâtiments Cette action vise à stimuler l'offre des professionnels du bâtiment et leur qualification dans le cadre du déploiement de signe qualité type RGE (reconnu garant de l'environnement)
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Perennisation / développement de nouvelles formations qualifiantes . Exemples : suivi des formations éco construction ; création de formations PV intégré au bâti Perennisation / développement de filières de formations diplômantes. Exemple : pérénisation de la Licence professionnelle Energies Renouvelables et maîtrise de l'énergie ; création de formations supérieures de niveau bac +5 (MASTER) Mise en place d'un système de reconnaissance des professionnels (certificat à court terme, labellisation à moyen terme) Mise en place d'une plateforme d'échanges entre les MO (privées et publiques) et l'interprofession (architectes, BET, entreprises etc.)
	Points de vigilance et éléments de levier	Opportunité de se rapprocher des démarches mettant l'accent sur davantage de partenariat avec l'échelon communal (ex : futur schéma directeur du logement de PF préparé par le MLV pour l'aménagement des ensembles urbains a vocation de mixité sociale (rénovation urbaine; RHI etc.)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MEA/SDE En lien avec l'ADEME et : - Organismes de formation initiale (vice-rectorat pour le niveau secondaire à BTS et UPF pour le niveau supérieur) - Vice Rectorat - Organismes de formation continue des professionnels (syndicat BTP)
	Partenaires potentiels	- ADEME - CCISM - DGAE - Fonds Paritaire - Maison des éco-constructeurs - Ordre des Architectes - SEFI (pour reconversion nouveau métiers)
	Cibles de l'action	Les professionnels du bâti et futurs étudiants
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Les moyens logistiques et de rémunération des formateurs
	Moyens financiers à prévoir	Mise en place d'une plateforme d'échanges Développement de filières d'enseignement de bac + 2 à bac + 5.
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Professionnels formés Donnée de référence : 60 personnes formées Objectif retenu : 100 avec une formation qualifiante et 70 personnes avec une formation diplômante.

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Pérennisation/développement de nouvelles formations qualifiantes											
2. Pérennisation/développement de nouvelles formations diplômantes											
3. Reconnaissance des professionnels											
4. Mise en place d'une plateforme d'échanges											

15. Inciter les différentes maîtrises d'ouvrage à décliner les principes de l'éco-construction dans leurs projets de travaux (réhabilitation, restructuration, extension, construction neuve)

Action	Contexte	De nombreuses actions en lien avec l'éco-constructions en PF : référentiel FAREco sur l'éco-construction publié avant la fin de l'année 2015 dans sa version « Principes généraux et logement » (le développement des autres thématiques spécifiques est prévu), lancement d'un AAP « QEB-FARéco », élaboration d'un guide « Construire avec le Climat », rédaction de la Réglementation Énergétique des Bâtiments en Polynésie française (REBPF) > Action 2, projet de conception d'un fare OPH économe énergétiquement, etc... Cette action vise à promouvoir l'éco-construction dans une logique d'économie d'énergie, de préservation et de valorisation des ressources locales. Elle vise également à garantir un niveau de prestation homogène et ambitieux d'un point de vue de la performance énergétique pour tous les projets de travaux dans le bâti (réhabilitation, restructuration, extension, construction neuve)
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Rédaction et diffusion de livrets thématiques spécifiques « énergie » complémentaires au guide FAREco Tome 1 (établissement scolaire, tertiaire, hôtellerie...) Elaboration de la REBPF > Action 2 : Rédaction / adoption des textes par étapes : - Isolation toiture et chauffe-eau solaire + guide de vulgarisation correspondant - Ventilation naturelle et brasseurs d'air, protection solaire des baies / murs, étanchéité des ouvrants, éclairage naturel + guide de vulgarisation correspondant Retours d'expérience des opérations lauréates de l'AAP « QEB-FARéco » - Rédiger 1 fiche de présentation de la démarche FAREco à destination des collectivités - Rédiger 1 fiche « exemple à suivre » pour une opération lauréate aboutie Evolution du montage et du financement de l'AAP FAREco (AMO QEB sélectionnée par ADEME/SDE et mis à disposition des MO par exemple...) Continuité du programme PACTE sur la filière construction bois local : - Définition et réalisation d'un prototype de fare en bois local - Evaluation de la performance énergétique du prototype Etude d'opportunité de standardisation du prototype
	Points de vigilance et éléments de levier	Tension sur les coûts finaux / besoins de retours d'expérience sur la définition des surcoûts d'investissement et les amortissements liés à l'exploitation Concernant le système de financement de l'AAP, corrections à prévoir : phasage des versements, éligibilité AMO interne etc. Nécessité de faire une sensibilisation « de fond et en continue » auprès des MO
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE (avec MLA/SAU/DHV) - SDE - SDE / SAU - SDE / ADEME - SDE / ADEME - DHV/SDE
	Partenaires potentiels	MO privées et publiques, collectivités et bailleurs sociaux (OPH) > Action 17 , entreprises > Action 18 , Espace Info Energie, Professionnels du bâti, Etablissements bancaires (financements)
	Cibles de l'action	Acteurs du bâtiment : architectes, bureaux d'études, entreprises Les usagers des bâtiments doivent être également sensibilisés Les MO dans les secteurs résidentiel (logement collectif ou individuel groupé, notamment logement social) et tertiaire (administration, éducation, bureaux, commerces, secteur touristique etc.)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	L'anticipation des moyens pour « faire vivre » les guides de prescriptions : contrôle réglementaire (pour la REBPF), mise en œuvre des solutions techniques, reporting des consommations auprès du SDE (évaluation du respect des engagements « énergie-GES »)
	Moyens financiers à prévoir	Fonds mobilisables (non exhaustif) : - Partenariat ADEME / Pays - Cadre de reconduite de l'AAP « QEB-FARéco » - Volet l'habitat social > Fonds TEPCV : Caisse des Dépôts et Consignations (préfinancement du crédit d'impôt « logement social », prêt pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux en présence d'amiante), AFD (relance de la construction)

Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Validation de la REBPf (par étapes) Donnée de référence : 0 textes Objectif retenu : 2 textes
		Libellé de l'indicateur : Projets « FAREco » portés jusqu'à réalisation Donnée de référence : 0 projets Objectif retenu : 2 projets

* Les prescriptions permettent de formaliser les demandes et les attentes des maîtres d'ouvrage à appliquer pour chaque fonctionnalité du bâtiment : équipements, spécificités techniques (acoustique, éclairage, refroidissement, menuiseries, ventilation, etc...). Les fonctionnalités d'un bâtiment = accueil du public, logements, locaux techniques, espaces extérieurs (parkings, abris à vélos...) etc...

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Rédaction / diffusion livrets thématiques											
2 : Elévation REBPf											
a. isolation toiture + CES + guide											
b. VN, PS, étanchéité ouvrants, éclairage naturel + guide											
3 : REX opération lauréates AAP QEB Fareco											
a. fiche présentation démarche FAREco											
b. fiche exple à suivre opération aboutie											
4 : Evolution montage / financement AAP											
5 : Programme PACTE sur la filière construction bois local											
a. Définition prototype fare bois local											
b. Evaluation performance énergétique prototype											
c. Etude standardisation prototype											

16. Valorisation des bois locaux dans la construction

Action	Contexte	Le domaine sylvicole du Pays résulte du très important programme de boisement initié dans les années soixante-dix et intégralement réalisé par le département de la forêt et de la gestion de l'espace rural du SDR, tant sur le domaine de notre collectivité que sur des propriétés privées. Les peuplements en pinus sont dorénavant à maturité et offrent des volumes suffisants pour la viabilité économique des exploitations forestières (en bois de construction et bois énergie Action 6). Ce programme visait à couvrir, au moins en partie, les besoins du marché intérieur en bois d'œuvre pour la construction qui représente près de 30.000 m³ d'importations annuelles en provenance de Nouvelle-Zélande (30%) et des Amériques (70%). Il y a, au total, en Polynésie française plus de 4500 hectares de plantations de pinus dont la production totale de bois sur pied peut être estimée à un million six cent mille mètres cubes (1.600.000 m³), l'hypothèse retenue pour l'estimation du rendement moyen de l'ensemble des massifs étant de 420 m³ par hectare. La quasi-totalité du domaine forestier de notre collectivité, qui représente 40% de ce total, soit 640.000 m³, est destinée à l'exploitation durable en dehors de tout autre projet d'aménagement. Elle doit donc être exploitée sur un cycle pérenne d'une trentaine d'années ; c'est-à-dire que l'on dispose chaque année du trentième de la ressource soit près de 20.000 m³ de bois sur pied comprenant bois d'œuvre et bois d'énergie. Cela correspond à un volume de bois d'œuvre mis sur le marché d'environ 8.500 m³ par an, soit 30% du volume des importations. Le montant des importations de bois sciés qui s'élève environ à 1,250 milliard Fcfp (CAF) est sujet aux multiples variations du cours des devises qu'aucun dispositif n'amortit ; celles-ci ont pour effet de déstabiliser les programmes sociaux de construction qui en sont de gros consommateurs. La politique forestière pour les années 2011-2020 précise notre objectif général de dynamiser le secteur forestier polynésien dans le respect de l'environnement. Les orientations visent à exploiter et commercialiser au moins 35% de la ressource disponible de nos massifs. L'installation d'un nouvel exploitant, "grosse" entreprise équipée pour transformer de gros volumes sur le principal massif de pin des caraïbes non encore exploité situé à Toovii (Nuku Hiva) permettra de créer une véritable filière de production de bois d'œuvre en pins local. Ce modèle de valorisation de la biomasse pour de la production d'électricité et de chaleur (sous réserve d'une quantité suffisante) pourra être transposable sur d'autres îles ou une activité forestière est installée. Plus largement, la qualification des usages d'autres essences comme le falcatta, le cocotier et le bambou dans la construction nécessite une expertise technique et la définition de normes de résistance mécanique et de traitement pour chacune d'elles.
--------	----------	--

	Etapes de l'action / Mode opératoire	A. Mise en place d'un cadre normatif comprenant : 1. Classement visuel des bois de pins de Polynésie (PP1 et PP2) établi suivant des classes de résistance mécanique défini par les normes C.E.E. 2. Agrément des scieries pour le classement visuel des bois de pins 3. Agrément du traitement des bois en classe 4 par l'autoclave territorial 4. Etude sur la compatibilité des colles et du bois pour une normalisation du lamellé collé avec du pinus local 5. Etude sur la normalisation du bardeau de pinus local dans la construction 6. Etude sur la résistance au feu du <i>pinus local</i> suivant les normes de la construction. B. Mission d'étude prospective de la filière construction bois local (Programme PACTE : Programme d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Energétique) 1. Elaboration d'une stratégie de développement de la filière construction en bois local. 2. Expertise technique sur la résistance mécanique d'essences de bois locaux 3. Analyse de la durabilité des produits et des procédés de préservation des essences locales pour la construction de logements 4. Développement d'outils de promotion de la construction en bois local
	Points de vigilance et de levier	La rentabilité de l'exploitation forestière passe par la valorisation des sous-produits en bois énergie (production électrique et de chaleur). Evolution de la commande publique sur la fourniture de bois local scié à travers une prise en compte du pinus local (et des autres essences locales tendant à se développer) dans les cahiers des charges des marchés publics pour la construction (OPH, DEQ...)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MLA/DHV A. Direction de l'agriculture B. DHV et ses partenaires projet (DAG, OPH, SEFI, FAPE, OPH, SDE, ADEME)
	Partenaires potentiels	ONFI, CIRAD, CRIITBOIS
	Cibles de l'action	Exploitants forestiers, Magasins, Consommateurs, Ordres des architectes, Bureau de contrôle, entrepreneurs et promoteurs immobiliers, collectivités locales,
	Calendrier de mise en œuvre de l'action	A. Avril 2018 à fin 2020 B. Fin 2019 à fin 2020
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Direction de l'agriculture, Délégation à l'habitat et à la ville (+ partenaires actifs du projet), ONFI, CIRAD, CRIITBOIS
	Moyens financiers à prévoir pour :	Budget de Polynésie + Financement de l'Appel à Projet PACTE
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 2 ans) ... idées à + long terme ?...	Libellé de l'indicateur : Volume de bois de pins local commercialisé Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à définir) Libellé de l'indicateur : Evolution des importations de bois Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à définir) Libellé de l'indicateur : Evolution de la construction en bois (à définir avec le suivi qualitatif des PC ?) Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à définir) Libellé de l'indicateur : Consommation de bois de pinus local dans la commande publique Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à définir)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
A. Mise en place d'un cadre normatif											
1 : Classement visuel des bois de pins de Polynésie											
2 : Agrément des scieries											
3 : Agrément du traitement des bois en classe 4											
4 : Étude sur la compatibilité des colles et du bois pour une normalisation du lamellé collé avec du pinus local											
5 : Étude sur la normalisation du bordeaux de pinus local dans la construction											
6 : Étude sur la résistance au feu du pinus local suivant les normes de la construction											
B . Etude prospective filière bois (Programme PACTE)											
1 : Stratégie de développement de la filière											
2 : Expertise technique sur la résistance mécanique des essences de bois locaux											
3 : Analyse de la durabilité des produits et procédés de préservation des essences locales pour la construction de logements											
4 : Développement d'outils de promotion de la construction en bois local											

17. Proposer un accompagnement complet des publics en situation de précarité énergétique (du conseil à la réalisation des travaux)

Action	Contexte	Le secteur du bâtiment est le second usage énergétique en PF (13 %) après le transport. 39 % des usages de ce secteur sont par ailleurs réalisés à partir de l'électricité, elle-même produite aux 2/3 à partir de sources thermiques importées La dynamique actuelle de la PF en matière d'habitat suit une logique d'accroissement de la demande (effets décohabitation + habitat individuel) ce qui révèle les enjeux suivants : l'aménagement durable pour limiter les consommations contraintes et prendre en compte l'exposition supplémentaire aux risques climatiques > Action 13, l'introduction de critères / réglementation dans le neuf > Actions 2 et 15 et enfin la réhabilitation/reconstruction des habitats notamment précaires (qui représentent près de 6 % du parc de PF) Cette action vise à prémunir les publics les plus défavorisés dans une politique préventive et curative de la précarité énergétique (en complément de l'action de conseil auprès des particuliers > Action 31)
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Accompagnement des ménages en site isolé (Aide PV spécifique programmée en sept 2019) 2. Révision de la tarification sociale de l'électricité (avec intervention de la CRE)
	Points de vigilance et éléments de levier	Ouverture récente de l'Espace Info-Energie dans les locaux de la Fédération des Œuvres laïques (FOL) à Papeete Signature en juin 2015, du Contrat de ville 2015-2020 pour l'agglomération de Papeete dont le pilier 2 « <i>Cadre de vie et rénovation urbaine</i> » doit permettre d'accompagner des publics défavorisés dans les 76 quartiers prioritaires sociaux de l'agglomération de Papeete (de Mahina à Papara + Moorea)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MEA/SDE 1. SDE / communes 2. SDE / EDT
	Partenaires potentiels	• EIE • Maison de quartiers • CRE
	Cibles de l'action	Publics en situation de précarité énergétique
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens pour l'accompagnement sur un échantillon de ménages
	Moyens financiers à prévoir	La réalisation des travaux de maîtrise de l'énergie notamment Fonds mobilisables (non exhaustif) : Contrat de Ville 2015-2020 de l'agglomération de Papeete - volet Cadre de vie & renouvellement urbain - sur l'enjeu de définition d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain pour les quartiers : Objectif 17 (Permettre le maintien des familles dans un logement décent)
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Ménages accompagnés en site isolé <i>En cours de définition</i>

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Accompagnement ménages sites isolés (aide PV)											
2 : Révision tarification sociale électricité											

18. Inciter les entreprises polynésiennes et établissements publics à mettre en place des démarches / opérations exemplaires en matière « énergie-climat »

Action	Contexte	L'action vise à accompagner les entreprises et établissements publics polynésiens (notamment les principales filières productives comme le tourisme, pêche, periculture et agriculture) dans leur mutation afin de se prémunir d'un certain nombre d'impacts déjà observables : - Dépendance aux énergies fossiles / ressources naturelles locales limitées - Pérennité des activités dépendantes des services écosystémiques rendus par les milieux et écosystèmes (ex : tourisme et santé des coraux, periculture et réchauffement / acidification des océans + phénomène houlométrique impactant les lentilles des atolls – salinisation, etc...)
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Sessions spécifiques de formation des professionnels aux bonnes pratiques (MDE, EnR, GES, eau, déchets, écomatériaux...) Diffusion des livrets environnement (supports métiers HSE) + éventuelle création de nouveaux outils pédagogiques adaptés au contexte polynésien >> guide EIE ? Pérennisation des visites-conseil-environnement en entreprises Soutien de l'investissement conditionné à l'engagement amont sur un outils d'aide à la décision Concrétisation des actions + Reporting des consommations <u>Volet spécifique au Port Autonome de Papeete:</u> Projet d'accompagnement technique et de partage de connaissances tri partite (Convention Pays / ADEME / PAP) puis mise en oeuvre Capitalisation / valorisation des retours d'expériences du PAP sur les projets engagés Accompagnement du PAP : veille réglementaire / technique, aide à la définition d'objectifs MDE/ EnR etc.
	Points de vigilance et éléments de levier	- Favoriser les groupements d'entreprises - S'appuyer sur les syndicats ou club d'entreprises exemplaires (club EPER par exemple) - Mise en place d'appui avec les partenaires financiers - Avoir une logique à long terme + raisonner en coût global
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : VP - CCISM (pour le volet entreprises) - Etablissements publics - ADEME et Pays pour le soutien financier (direct et indirect) aux démarches
	Partenaires potentiels	Sur le volet général : ADEME / DGAE / Etablissement bancaires Sur le volet communication : Relais locaux (associations de consommateurs, communes etc.), Outils de communication grand public (TV + Presse écrite)
	Cibles de l'action	Les entreprises polynésiennes et leurs représentations syndicales Les établissements publics Les consommateurs des produits fabriqués en PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Soutien technique et financier aux porteurs de projets : montage d'opérations, aide au montage du dossier de candidature aux AAP, aide à la rédaction des cahiers des charges en vue du recrutement d'un prestataire, suivi de l'étude et du projet etc.
	Moyens financiers à prévoir	Les outils d'aides à la décision et les soutiens qui leur sont conditionnés <u>Fonds mobilisables (non exhaustif) :</u> - Concours nationaux (création d'entreprise Construction durable, aide à la création d'entreprises de technologies innovantes) - Conseils gratuits de proximité assurés par la CCISM (conseils personnalisés dans les domaines de l'environnement et de la sécurité en entreprise + visite-conseil en amont de tout diagnostic ou projet) - Fonds ADEME (Diagnostic, Étude de projets et Aides à l'investissement) - Développement d'autres fonds / aides : ex > prêts bonifiés

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Libellé de l'indicateur : Chefs d'entreprises et porteurs de projet ayant bénéficiés d'informations et conseils (gestion des déchets, la maîtrise de l'énergie, sur le bruit, sur l'eau, ou encore sur la réglementation) Donnée de référence : 290 personnes - Objectif retenu : 640 personnes
		2. Libellé de l'indicateur : Entreprises engagées dans une démarche / opération exemplaire en matière « énergie-climat » Donnée de référence : 15 entreprises - Objectif retenu : 35 entreprises

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Volet général											
1. Sessions de formation											
2. Diffusion des livrets environnement											
3. Renforcement des visites-conseil-environnement											
4. Soutien conditionné sur des outils d'aide à la décision et concrétisation des actions											
5. Concrétisation des actions et reporting											
Volet spécifique Port Autonome de Papeete											
1. Projet d'accompagnement technique et partage de connaissance											
2. Capitalisation/valorisation des retours d'expériences											
3. Accompagnement du PAP											

19. Favoriser les projets d'économie circulaire en PF

Action	Contexte	En PF, la majorité des produits sont importés. En parallèle, la réduction des déchets représente un enjeu de taille au vu des difficultés de gestion que peut rencontrer la Polynésie. Dans ce contexte il est pertinent de favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire, en soutenant et en accompagnant les entreprises, les associations et les porteurs de projets (privés et associatifs). Cette action passe par l'aide (technique et financière) directe aux porteurs de projets, par exemple via le lancement d'appels à projets en lien avec les thématiques de l'EC : approvisionnement durable (circuits-courts), écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, réemploi et réutilisation, recyclage et valorisation (dont prévention des déchets, réduction du gaspillage alimentaire). Cette action se traduit également par le montage d'opérations collectives (ex : TPE/PME Gagnantes sur tous les coûts) et/ou par l'analyse des besoins et opportunités par filière (diagnostic ciblé par filière, optimisation).
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Mise en place d'une réflexion par filière et/ou d'opérations collectives 2. Soutien technique et financier des initiatives 3. Partage de retours d'expériences (à l'échelle locale et régionale) & valorisation des actions exemplaires et des entreprises moteurs 4. Mise en place de leviers fiscaux
	Points de vigilance et éléments de levier	• S'appuyer sur un cadre structurant • Attentes des partenaires financiers • Avoir une logique à long terme
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : VP (en lien avec la DIREN) 1. CCISM (pour le volet entreprises) 2. CAPL (pour le secteur primaire) 3. FAPE (pour les associations)
	Partenaires potentiels	1. ADEME et DIREN 2. DGAE, Ministère de l'Economie 3. Club EPER 4. Tahiti Fa'ahotu 5. Porteurs de projet 6. Organismes d'aides financières
	Cibles de l'action	Les porteurs de projets d'économie circulaire Les utilisateurs finaux de produits issus de l'économie circulaire
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Soutien technique et financier aux porteurs de projets : montage d'opérations, aide au montage du dossier de candidature aux AAP, aide à la rédaction des cahiers des charges en vue du recrutement d'un prestataire, suivi de l'étude et du projet etc.
	Moyens financiers à prévoir	Soutien (direct et indirect) aux études et à l'investissement
Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Actions engagées (investissement) Donnée de référence : 7 Objectif retenu : 10

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Réflexion par filière											
2. Soutien technique et financier des initiatives											
3. Partage des retours d'expériences & valorisation des actions exemplaires											
4. Mise en place de leviers fiscaux											

20. Renforcer la capacité d'adaptation et les résiliences énergétique et climatique du secteur touristique

Action	Contexte	Une stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période 2015-2020 permettant l'accès au statut de « destination socio-environnementale durable », avec une volonté de développement d'un tourisme bleu. Une action de la DIREN en cours « Contribution à la promotion de l'écotourisme et de la protection de la biodiversité » Cette action vise à permettre au secteur touristique d'anticiper les modifications du milieu liées au changement climatique pour en faire un atout de développement
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Contribution à la réduction des impacts énergétiques (notamment par l'intermédiaire de projets de systèmes de climatisation par eau glacée en hôtelleries) > Action 5 Conduite de travaux de recherche sur les aléas et les forçages climatiques sur l'activité touristique > Action 32 Labellisation et classement des structures hôtelières (pensions et hôtels de familles, hôtels) exemplaires en matière d'économie d'énergie Exemplarité des gros projets d'aménagement touristique (type Mahana Beach) en termes de développement durable (énergies renouvelables...) Créer un module sur le tourisme et le développement durable enseigné dans les écoles primaires Développement des activités aquatiques et terrestres (classement de sites, balisage, sentiers...) et valoriser l'inter connectivité terre-mer (fare natura, musée écologiques...) - Autres étapes opérationnelles
	Points de vigilance et éléments de levier	L'écotourisme : un secteur en devenir De nombreux professionnels du tourisme en Polynésie cherchent à développer des circuits d'écotourisme, tourisme durable et responsable. L'objectif est de conquérir une nouvelle clientèle souhaitant découvrir les richesses naturelles de la Polynésie.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur MTT/SDT - DIREN / Service du Tourisme - Organismes de recherche (SD) - Service du Tourisme (TTA)
	Partenaires potentiels	Opérateurs touristiques, DIPC / DBF
	Cibles de l'action	
	Moyens humains et techniques à mobiliser	
	Moyens financiers à prévoir	Fonds mobilisables (non exhaustif) : Contrat de projet 2015-2020 (8.95 milliards de Fcfp pour le développement touristique) et 11ème FED
Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Projets écotouristiques en PF <i>En cours de définition</i>

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Réduction/Diversification énergétique											
2. Conduite de travaux de recherche sur les aléas et les forçages climatiques sur l'activité touristique											
3. Reconnaissance des structures touristiques exemplaires en matière énergétique											
4. Autres étapes opérationnelles (à définir)											

21. Mise en œuvre d'un Programme d'Optimisation Energétique des Navires de pêche en Polynésie française (POENav)

Action	Contexte	La pérennité des filières de pêche est particulièrement menacée à travers le monde. La raréfaction des ressources halieutiques exploitables et l'augmentation des charges financières pour les sociétés de pêche sont sans doute les principales contraintes actuellement. Notamment, les impacts du changement climatique sur l'abondance, la répartition et l'accessibilité de la ressource restent méconnus, augmentant l'aléa du métier. Dans une démarche d'éco-responsabilité, afin de réduire l'empreinte carbone de la filière et limiter l'impact de contraintes sus-évoquées, de nombreux programmes ont été lancés en France et en Europe visant à réduire la consommation en carburant des navires de pêche pour améliorer leur rentabilité, sans pour autant augmenter les prélèvements sur les ressources. Les résultats de ces études ne sont pas reportables en Polynésie française compte tenu du contexte local et du type de pêche pratiqué. La problématique est plus grave encore en Polynésie car le coût du poste carburant pour les sociétés de pêche y est deux fois plus important qu'en Europe (30% des charges pour un navire en Polynésie contre 12 à 15% en Europe). De plus, le carburant pêche est aidé au travers du FRPH, avec un prix payé par l'armateur inférieur au prix CAF. Il est ainsi urgent de rechercher des solutions permettant de consommer moins de carburant.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	1) Le projet est basé sur un état des lieux et des essais d'équipements de sobriété : a) une étude bibliographique, b) une enquête générale sur les pratiques des capitaines et des armateurs, c) un audit énergétique des navires, d) une phase d'instrumentation e) puis sur des essais en conditions réelles d'équipements visant à réduire la consommation de carburant. 2) Le projet proposera, par ailleurs, une étude prospective de solutions d'avenir basées sur le changement d'énergie en privilégiant le recours à l'hydrogène et aux ailes de traction, envisagé dans le cadre de l'amélioration de la flotte existante ou pour l'achat de nouveaux navires. 3) Il se terminera par une phase de diffusion des bonnes pratiques, des bons outils et des bons équipements auprès des acteurs de la filière.
	Points de vigilance et éléments de levier	La coopération de l'armement et du capitaine est cruciale pour obtenir des données exploitables et fiables.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : VP/DRM En collaboration avec l'UPF et les armateurs
	Partenaires potentiels	Dans une phase suivante, si les essais sont concluants, établir un partenariat avec d'autres armements pour élargir et valider les résultats
	Cibles de l'action	Navires de pêche palangrière polynésiens
	Calendrier de mise en œuvre de l'action	Démarrage en avril 2019, durée totale 36 mois (taches simultanées pour certaines) - Etudes préalables : 7 mois - Enquêtes : 30 mois - Instrumentation et expérimentation 18 mois - Analyse des résultats : 20 mois - Etudes prospectives : 30 mois - Livrables et dissémination 10 mois
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Humain : Un enseignant chercheur UPF, un stagiaire UPF, un chef de projet DRM, un capitaine, un armateur. Techniques : 2 navires palangriers « pilotes », instruments de mesure, matériel visant la réduction de la consommation de carburant (tuyère d'hélice, aile de traction etc)

	Moyens financiers à prévoir pour :	7.7 M° fonctionnement pour la convention de collaboration et 9 M° de matériel en investissement
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Quantité de carburant consommée Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à préciser) Libellé de l'indicateur : Quantité de carburant consommée par navire (en litres par mille nautique parcouru) Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ... (à préciser)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Etat des lieux et essais d'équipements de sobriété											
1.1 : Etudes préalables											
1.2 : Enquête générale											
1.3 : Audit énergétique											
1.4 : Instrumentation											
1.5 : expérimentation											
2. Etude prospective de solutions d'avenir											
3. Diffusion des bonnes pratiques, bons outils et bons équipements										à partir de mi-2021	

22. Favoriser la transition agro-écologique de l'agriculture Polynésienne

Action	Contexte	Avec l'arrivée du CEP, le mode alimentaire des polynésiens a évolué et s'est occidentalisé. Pour répondre à ces nouveaux besoins, la production de fruits et légumes des régions tempérées (tomates, choux, concombres...) a nécessité un emploi accru de produits phytosanitaires et de fertilisants de synthèse. Tous ces intrants sont importés en Polynésie française. L'opération vise à encourager le retour à la culture de produits adaptés au climat polynésien (tubercules, fruits tropicaux) et à modifier les pratiques culturales pour limiter l'emploi d'intrants exogènes et de synthèse. Elle permettra également de favoriser les circuits courts.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	1 – Mise au point et validation d'itinéraires culturaux compatibles avec l'agroécologie 2 – Diffusion des techniques culturales aux professionnels 3 – Développement d'unités de production d'intrants agricoles sur le fenua (plateformes compostage, élevages insectes auxiliaires, pépinières...)
	Points de vigilance et éléments de levier	
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MED/DAG
	Partenaires potentiels	Chambre de l'agriculture CFPPA Professionnels du secteur agricole Communes rurales
	Cibles de l'action	Agriculteurs
	Calendrier de mise en œuvre de l'action	2019-2022
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Recrutement d'un ingénieur en agriculture biologique
	Moyens financiers à prévoir pour :	A définir
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 2 ans) ... idées à + long terme ?...	Libellé de l'indicateur : SAU hors cocoteraie cultivée selon le mode « agriculture biologique » Donnée de référence : ... (à préciser) - Objectif retenu : 800ha en 2025 Libellé de l'indicateur : Nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique Donnée de référence : ... (à préciser) - Objectif retenu : 200 en 2025 Libellé de l'indicateur : Nombre de nouvelles plateformes de compostage collectives opérationnelles Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 3 en 2025

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 – Mise au point et validation d'itinéraires cultureux compatibles avec l'agroécologie											
2 – Diffusion des techniques culturales aux professionnels											
3 – Développement d'unités de production d'intrants agricoles sur le fenua											

23. Renforcer l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration scolaire

Action	Contexte	L'opération vise à pérenniser et à renforcer l'utilisation des produits agricoles locaux dans la restauration scolaire en substitution des produits importés. Les objectifs sont de soutenir l'autonomie alimentaire des archipels, (ré)habituer les enfants à manger davantage de fruits et tubercules tropicaux, assurer des débouchés réguliers aux agriculteurs et éleveurs et favoriser les circuits courts. Pour ce faire les besoins par archipel doivent être estimés et les circuits de production, de collecte et d'approvisionnement doivent être identifiés ou mis en place.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	1- Etat des lieux des volumes de produits locaux utilisés en restauration scolaire par archipel et estimation des perspectives et besoins 2- Elaboration d'un plan d'actions décliné par secteur (agriculture/santé/éducation..) 3- Mobilisation des partenaires et validation du plan d'actions 4- Mise en œuvre du plan d'actions retenu
	Points de vigilance et éléments de levier	Capacité des acteurs à se fédérer, notamment agriculteurs pour organiser une production régulière, la collecte et l'approvisionnement des cantines. Fret maritime Compatibilité coût des produits locaux/contraintes financières de la restauration scolaire
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MED/DAG
	Partenaires potentiels	Syndicat pour la promotion des Communes (SPC Pf) Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) Direction de la santé (DSP)
	Cibles de l'action	Les agriculteurs et éleveurs Les enfants et adolescents Les gestionnaires et cuisiniers de cantine Les entreprises d'agro-transformation et distributeurs/grossistes
	Calendrier de mise en œuvre de l'action	2019 à 2022
	Moyens humains et techniques à mobiliser	A définir dans le cadre du plan d'actions
	Moyens financiers à prévoir pour :	A définir dans le cadre du plan d'actions
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 2 ans) ... idées à + long terme ?...	Indicateurs utilisés et affinés à partir de l'étape 4 : • Evolution du volume et de la part de produits locaux « phares » livrés à la restauration scolaire • Surfaces cultivées en produits locaux « phares » par archipel (et part) • Part des produits importés dans les achats de la restauration scolaire par rapport aux produits locaux de même famille d'aliments (féculents /légumes frais...)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Etat des lieux volumes de produits locaux utilisés en restauration scolaire par archipel et estimation des perspectives et besoins											
2. Elaboration d'un plan d'actions décliné par secteur (agriculture/santé/éducation...)											
3. Mobilisation des partenaires et validation du plan d'actions											
4. Mise en œuvre										Jusqu'à 2022	

24. Favoriser la résilience des écosystèmes polynésiens aux effets du CC

Action	Contexte	Les récifs coralliens constituent des barrières naturelles permettant de limiter l'érosion côtière. La réduction des pollutions engendrées par l'activité humaine permet de limiter leur impact sur l'environnement et d'augmenter ainsi la résilience des écosystèmes naturels. L'eau étant la première ressource impactée par le changement climatique, de par l'accentuation des épisodes de sécheresse/fortes précipitations ainsi que par la montée du niveau de la mer, il est impératif d'assurer sa préservation et la gestion des aléas climatiques (crues). Les enjeux sont sanitaires (de l'eau potable et de l'assainissement pour tous), économiques (garantir l'accès à l'eau en quantité suffisante pour les diverses activités) et environnementaux (préserver les ressources en eau).
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1) Lutte contre l'érosion du littoral : - Mise en place de la réglementation sur les récifs coralliens en 2019 - Surveillance de l'état de santé des récifs coralliens (blanchissement) assurée par le CRIOBE 2) Réduction des pollutions : - Assainissement des eaux usées (AEU) : - a - Accompagnement technique et financier des communes dans la mise en place de leurs projets d'assainissement des eaux usées - b - Suivi et contrôle des ICPE des IDV rejetant des eaux industrielles traitées : inventaire à réaliser pour déterminer le nombre d'ICPE devant transmettre des autocontrôles en la matière - Collecte et traitement des déchets dangereux (tous archipels) 3) Préservation et gestion de la ressource en eau : - Elaboration, adoption et mise en œuvre de la politique de l'eau : adoption prévue au second semestre 2019 - Réalisation d'un portail de l'eau centralisant l'ensemble des données de l'eau en PF - Etudes hydrogéologiques démarrées sur 5 sites : 3 îles et 2 bassins versants de Tahiti - Elaboration et mise en œuvre de schémas directeurs de 3 rivières de Tahiti intégrant la préservation des biens et des personnes et l'environnement
	Points de vigilance et éléments de levier	Cette action est primordiale, tant pour la biodiversité que pour les communautés humaines qui dépendent amplement des services écosystémiques³ pour leur qualité de vie et, dans certains cas même, pour leur survie. Aussi le parallèle sur l'objectif de favoriser la résilience des sociétés humaines au changement climatique peut être fait (> Action 26). Un enjeu important de diffusion / vulgarisation des programmes vers la population (notion de services écosystémiques rendus) La nécessité d'intégrer cette population dans le processus de mise en œuvre de l'action pour à terme, avec la mise en place de réseaux d'alerte et de suivi participatifs dans les archipels
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MCE/DIREN
	Partenaires potentiels	1 : CRIOBE 2 : Communes, Fenua Ma 3 : BRGM
	Cibles de l'action	Ensemble de la population polynésienne, associations, décideurs
	Moyens humains et techniques à mobiliser	2 : Agents Direction de l'environnement (2,5 ETP) 3 : Agents Direction de l'environnement (2 ETP)
	Moyens financiers à prévoir	2 : Déchets dangereux (piles, huiles, batteries) tous archipels : 70 millions XPF/an 3 : Eau : 287 millions XPF Partenariat avec le BRGM 2016-2020 Schémas directeurs rivières : 40 millions XPF 2017-2022)

³ La définition communément admise de services écosystémiques est celle de l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (EM) qui dit que ce sont les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes sans avoir à agir pour les obtenir. Ces services sont par exemple la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, la biomasse qui nourrit les animaux domestiqués, pêchés ou chassés, l'activité des pollinisateurs dans les cultures et celle des organismes qui produisent et entretiennent l'humus, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol etc.

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 2 ans et 10 ans)	*** 2 ans *** - Adoption de la réglementation sur les récifs coralliens et écosystèmes associés - Quantité d'eau usée traitée dans l'agglomération de Papeete (2018 : 9 150 m³/j) - Nombre de communes ayant mis en place leur service public d'assainissement non collectif (SPANC) (2018 : 0 commune) - Nombre d'exploitants d'ICPE transmettant leurs autocontrôles en matière d'eaux industrielles traitées (2018 : 5) - Volume de déchets dangereux traités (2017 : 673 T, objectif 2020 : 750 T) – Réalisation et mise en œuvre des plans de gestion de l'eau - Politique de l'eau adoptée et mise en œuvre - Schéma directeur de la rivière Fautaua réalisé - Plan d'actions mis en œuvre *** 10 ans *** - 2025 : 14 000 m³/j (+50%) (Indicateur Politique de l'eau) - 2025 : 10 communes ayant mis en place leur SPANC (Indicateur Politique de l'eau) - Transmission de 100% des autocontrôles exigés dans les arrêtés d'ICPE - Volume de déchets dangereux traités (objectif 2028 : 1 000 T) - Politique de l'eau évaluée et revue - 2 autres schémas directeurs réalisés (Papenoo, Punaruu et Taharuu) et plans d'actions mis en œuvre

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Lutte contre l'érosion du littoral											
Mise en place de la réglementation sur les récifs											
Surveillance de l'état de santé des récifs coralliens											
2. Réduction des pollutions											
Assainissement des eaux usées- Accompagnement des communes											
Assainissement des eaux usées - Suivi des ICPE rejetant des eaux industrielles traitées aux IDV											
Collecte et traitement des déchets dangereux											
3. Préservation et gestion de la ressource en eau											
Elaboration, adoption et mise en œuvre de la politique de l'eau											
Mise en ligne d'un portail de l'eau											
Etudes hydrogéologiques sur Tahiti											
Elaboration et mise en œuvre de 3 schémas directeurs de rivières à Tahiti											

25. Favoriser la résilience des écosystèmes coralliens par la mise en place de ZPR gérées de manière effective

Action	Contexte	Les changements globaux (montée du niveau de la mer, pollution, acidification des océans, augmentation de la température, croissance démographique,...) menacent les écosystèmes coralliens. Plusieurs îles de Polynésie française voient déjà leurs écosystèmes coralliens perturbés par les activités anthropiques dont la pêche. Cette activité, si elle est mal gérée, peut contribuer à déséquilibrer les écosystèmes coralliens et affecter leur résilience.
	Etapes de l'action / Mode opératoire	1. Identifier des sites pour mettre en place des ZPR ou répondre à une demande 2. Réaliser un diagnostic 3. Consulter les parties prenantes afin de choisir les zones et règles à mettre en place 4. Présenter le projet de ZPR au Conseil des Ministres 5. Mise en place du balisage des zones et de la signalétique 6. Communiquer sur la ZPR 7. Suivre la zone par le biais d'indicateurs pour mettre en place une gestion adaptative 8. Mise en réseau
	Points de vigilance et éléments de levier	- S'assurer du bien fondé des demandes - Surveillance / non respect des règles - Implication des communes, des élus, des pêcheurs et des populations
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : VP/DRM
	Partenaires potentiels	Communes, Prestataires, AFB, organismes de recherche, associations, gendarmerie, police municipale
	Cibles de l'action	Pêcheurs et autres usagers des espaces maritimes
	Calendrier de mise en œuvre de l'action	2 sites par an
	Moyens humains et techniques à mobiliser	2 agents DRM A et 2 agents techniques
	Moyens financiers à prévoir pour :	- La réalisation du diagnostic - La phase de consultation pour le choix des zones et des règles - La mise en place du balisage - La réalisation des supports de communication (panneaux, flyer, ...) - La surveillance (carburants, ...) - La réalisation du suivi scientifique et/ou participatif - Les missions de terrain Sources de financement : fond propre DRM, Projet PROTEGE

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Nombre de ZPR mise en place : 8 sur 4 ans Nombre de réunions tenues : au moins 2/site/ 4 ans Nombre de réunions des comités de gestion : au moins une par an et par site Nombre de sorties organisées pour la surveillance : au moins une sortie tous les deux mois sur 4 ans Nombre d'infractions constatées ou reportées : diminution de 50 % des infractions constatées entre l'année 1 et 4 Indicateurs spécifiques aux objectifs de gestion propres aux différentes ZPR comme par exemple augmentation du nombre de béditiers ou de la biomasse en poissons ou de la prise par unité d'effort ...
-------------------------------	---	--

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Identifier des sites pour mettre en place des ZPR ou répondre à une demande											
2. Réaliser un diagnostic											
3. Consulter les parties prenantes afin de choisir les zones et règles à mettre en place											
4. Présenter le projet de ZPR au Conseil des Ministres											
5. Mise en place du balisage des zones et de la signalétique											
6. Communiquer sur la ZPR											
7. Suivre la zone par le biais d'indicateurs pour mettre en place une gestion adaptative											
8. Mise en réseau											

26. Valoriser et diffuser les pratiques et modes de vie traditionnels (cultures matérielles et immatérielles) contribuant à l'adaptation au CC

Action	Contexte	En PF, les pratiques culturelles et modes de vie traditionnels contribuent à l'adaptation au CC (ex : principes de construction favorisant l'usage de pilotis). Une collecte d'informations sur ces pratiques et modes de vie est actuellement en cours de constitution à travers l'élaboration de plans de gestion intégrée des zones littorales et côtières (Rahui de Teahupoo et plan de gestion de Opunohuu). L'objectif final étant de faciliter l'acceptation des projets. Cette action vise à rechercher les fondements culturels de l'adaptation au CC en PF, capitaliser les missions d'acquisition de connaissances pouvant les concerner (ex : plans de gestion intégrée des zones littorales et côtières) ainsi qu'à élaborer des propositions / appuyer la diffusion des informations
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Consolidation d'un inventaire (initial et actualisable) des pratiques et modes de vie traditionnels concourant à l'adaptation au CC / recherche des graduations des vulnérabilités associées - Capitalisation des informations existantes - Si nécessaire, conduite d'études complémentaires (ex : ouverture de la problématique sur l'adaptation au CC, prise en compte des spécificités archipélagiques/liennes, concentration des investigations sur une ou plusieurs pratiques culturelles etc.) : études ethnographiques, entretiens avec des acteurs clés etc... 2. Communication / restitution des travaux : supports écrits (manuels à adapter en fonction des publics-cibles), événements de transmission orale (via les porteurs d'expérience)
	Points de vigilance et éléments de levier	La dynamique d'acquisition des données actuelles via les programmes d'élaboration des plans de gestion intégrée des zones littorales et côtières. La reproductibilité des actions existantes en termes de méthode et de gouvernance. Exemples : réseau de référents « Patrimoine » dans le cadre de l'action « Aires Maritimes Éducatives », programme mixte « Société-gestion-science » sur le patrimoine lié à la mer des Marquises etc...
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MCE/Service de la Culture
	Partenaires potentiels	- Académies - Associations / Fédérations polynésiennes (culturelles notamment) - Comité d'Ethique de la PF - DIREN - Ministère de la Culture - Réseau de référents oraux « porteurs de savoir » - Services publics (SCP, Muso TFTN, Conservatoire...) - Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l'agglomération de Papeete - UPF / ISEPP - Projets INTEGRE et RESCUE
	Cibles de l'action	Ensemble de la population polynésienne
	Moyens humains et techniques à mobiliser	La mobilisation des référents / porteurs d'expériences etc.
	Moyens financiers à prévoir	Les frais de déplacements, logistiques et d'études pour le pilote de l'action <u>Fonds mobilisables (non exhaustif)</u> : Contrat de l'agglomération de Papeete - volet Cadre de vie & renouvellement urbain - sur l'enjeu d'aménagement durable et participatif du territoire pour des quartiers attractifs : Objectif 11 (Valoriser les sites historiques et culturels pour préserver son environnement)
Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Publications / restitutions orales réalisées Donnée de référence : 0 Objectif retenu : 5

Calendrier de mise en œuvre de l'action

Axe 5 – Renforcement des patrimoines culturels et naturels face aux pressions urbaines et chocs climatiques
Orientation 5.2 – Assurer la résilience du patrimoine culturel polynésien aux impacts du changement climatique et valoriser les pratiques culturelles locales contribuant à l'adaptation

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Consolidation d'un inventaire des pratiques											
2. Communication/Restitution des travaux											

27. Renforcer l'accompagnement des communes sur les Plans Communaux de Sauvegarde (réactualisation / généralisation / mise en application) et garantir la mise en sécurité des populations

Action	Contexte	Si la majorité des communes polynésiennes s'est dotée d'un PCS, une minorité d'entre elles se l'est réellement appropriée (pas de suivi sur l'actualisation des données en lien avec le CC, peu d'exercices d'activation etc.) Cette action vise à intégrer et anticiper les risques spécifiques aux effets du CC dans les PCS et à adapter les installations de mise en sécurité des populations
	Étapes de l'action / Mode opératoire	<u>Volet - Réactualisation / généralisation des PCS</u> 1. Repérage amont (publics cibles : élus, agents, directeurs généraux etc.) puis Formation 2. Réalisation d'un Guide d'utilisation PCS à destination des élus 3. Révision des PCS 4. Sensibilisation des populations <u>Volet - Communication en période de crise (communes <> population)</u> 5. Mise en place d'un Comité de réflexion évolutif par thématique ou famille de risques 6. Définition des moyens à développer (à adapter aux différents contextes) 7. Implémentation des travaux dans les PCS <u>Volet – Mise en sécurité des populations</u> 8. Etat zéro des installations de mise en sécurité 9. Investissement (déploiement des installations) 10. Investissement (mise aux normes et maintenance des installations) 11. Contrôle de l'état/accessibilité des installations
	Points de vigilance et éléments de levier	<u>Volet - Réactualisation / généralisation des PCS</u> Prise en compte de l'évolution des données sur les effets du CC <u>Volet - Communication en période de crise</u> Prise en compte des évolutions techniques en matière de communication
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : DDPC <u>Volet - Réalisation / Réactualisation / généralisation des PCS</u> 1. SPC PF / CGF PF 2. DDPC 3. Communes / DDPC 4. Communes <u>Volet - Communication en période de crise (communes <> population)</u> 5. DDPC / SPC 6. DDPC / SPC 7. Communes <u>Volet – Mise en sécurité des populations</u> 8. Etat/Pays 9. Etat 10. Etat (dans le cadre de conventions tripartites avec le Pays et les communes) 11. DDPC
	Partenaires potentiels	<u>Volet - Communication en période de crise (communes <> population) :</u> Professionnels des moyens de communication (Agence Nationale des Fréquences Radios etc.) / Réseaux-témoins / Relais locaux (écoles, communautés religieuses etc.) <u>Volet – Mise en sécurité des populations :</u> SPC PF/SIVMTG
	Cibles de l'action	Les communes et l'ensemble de la population de la PF
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens pour la formation de élus / agents, la sensibilisation des populations, la production des données actualisées sur les paramètres climatiques > Action 32
	Moyens financiers à prévoir	Moyens pour la réalisation ou le suivi des PCS Fonds mobilisables (non exhaustif) : Volet Collectivité

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Part de PCS de moins de 5 ans
		Donnée de référence : ... Objectif retenu : (à actualiser)
		Libellé de l'indicateur : Nombre d'abris de sécurité conformes aux normes
		Donnée de référence : ... Objectif retenu : (à actualiser)

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
Volet réactualisation/généralisation des PCS											
1. Formation (élus, agents)											
2. Réalisation d'un guide d'utilisation d'un PCS à destination des élus											
3. Révision PCS											
4. Sensibilisation des populations											
Volet communication en période de crise											
5. Mise en place d'un comité de réflexion évolutif											
6. Définition des moyens à développer											
7. Implémentation des travaux dans les PCS											
Volet Mise en sécurité des populations											
8. Etat zéro des installations de mise en sécurité											
9. Investissement (déploiement des installations)											
10. Investissement (mise aux normes et maintenance des installations)											
11. Contrôle de l'état / accessibilité des installations											

28. Prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement du territoire

Action	Contexte	En règle générale, les îles de PF font état d'une bonne résilience face aux risques climatiques. Cependant les dernières études à l'échelle mondiale sur les risques climatiques ont montré un risque important d'augmentation de la fréquence et de leur intensité des phénomènes météorologiques. En Polynésie, ce risque est d'autant plus important avec l'augmentation de la population, et les contraintes d'aménagement et d'urbanisation liées au milieu insulaire. Quatre risques principaux existent sur le territoire : • <u>Mouvements de terrain</u> : sur les îles hautes, principalement lié aux phénomènes météorologiques durant la saison des pluies -> conséquences parfois dramatiques car peu prévisible en règle générale, • <u>Inondations (pluviales et fluviales)</u> : sur les îles hautes, essentiellement liées à la période cyclonique (Novembre-Avril), • <u>Submersion marine</u> : atolls et plaines des îles hautes, dues aux houles cycloniques ou saisonnières. L'ensemble sera accentué avec la montée le réchauffement climatique, • <u>Cyclones</u> : couloir privilégié Cook-Australes, relativement à l'écart des gros phénomènes (mais possible). Entraîne généralement une chaîne de catastrophe (mouvements de terrain, inondation, submersion, pollution des sols, etc.) L'objectif est de prévenir au maximum les populations concernées et les communes et de proposer un outil de gestion adapté face aux risques naturels sur le territoire. Limiter les habitations dans les zones à risque fort.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	<u>Volet « Gestion intégrée - aménagement / risques »</u> 1. Amélioration des cartographies des zones à risque (travail quotidien) sur le terrain 2. Précision des données avec réalisation d'études hydrauliques (pour l'aléa inondation), 3. Assistance technique pour les procédures de demandes d'autorisation (permis), 4. Analyse juridique sur les PPR pour une meilleure prise en compte du territoire insulaire, 5. Utilisation de données précises (LIDAR) pour une meilleure réalité des risques face au terrain <u>Volet « sensibilisation de la population et mise en sécurité »</u> 6. Accompagnement à la procédure des PPR jusqu'à approbation 7. Réunion/explications auprès des élus sur les risques naturels
	Points de vigilance et éléments de levier	Attention particulière aux Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et à leur nécessité dans les communes
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MLA/Service de l'Urbanisme (SAU)
	Partenaires potentiels	Volet « Gestion intégrée - aménagement / risques » Autres services comme la Direction de l'Équipement (DEQ) -> travail sur le risque d'inondation
	Cibles de l'action	Les communes, l'ensemble de la population de la PF et les professionnels (constructeurs, aménageurs)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Deux ingénieurs en risques naturels à temps plein
	Moyens financiers à prévoir	Ensemble de moyens alloués à l'amélioration des projets de PPR, à leur réalisation et à la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire
Suivi-évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Nombre (nb) de Plans de Prévention des Risques Naturels approuvés : 2018 : nb = 2 Objectif à 5 ans : nb = 5

Calendrier de mise en œuvre de l'action

Pas de calendrier spécifique, les opérations correspondent aux actions du service dans le domaine.

29. Réaliser et concrétiser un schéma de déplacements des communautés liés au CC

Action	Contexte	Cette action vise à contribuer à la résilience des populations au niveau communautaire
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Définition des orientations du schéma (prenant en compte les différentes affinités culturelles, natures des déplacements et impacts associés) <u>Volet Déplacements temporaires (> priorité de non "déplacements") :</u> a. Établissement d'une cartographie des réseaux d'îles b. Conclusions d'accords (ex : Tuamotu <> Marquises) c. Organisation de la solidarité / utilisation des logements vacants d. Mise à disposition de bateaux (militaire / Pays) + passation éventuelle d'accords avec transporteurs privés <u>Déplacements nécessitant des réinstallations (> moins souhaitables) :</u> e. Réservations foncières en lien avec les opérateurs d'aménagement. Organisation de la solidarité / utilisation des logements vacants f. Etude de profils de vulnérabilité socio-économiques et de santé pour une planification adaptée des formes de réponses en cas de crise prolongée dans le temps g. Zonage préventif des terres susceptibles de faire l'objet d'une spéculation foncière 2. Soutien à l'échange d'expériences
	Points de vigilance et éléments de levier	Recréer une solidarité polynésienne, évaluer la capacité d'accueil des îles hautes, réflexion sur les opportunités / blocages économiques
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordinateur : Présidence PF
	Partenaires potentiels	1a à 1d : Communes, Pays, HC / SC 1e : SPC / Pays / DAF 1.f : DAS, ADIE, organismes de recherche, syndicat mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete 1.g : DAF 2. Ministère de la Culture
	Cibles de l'action	1. Communes 2. Interprètes / passeurs culturels, associations œuvrant dans le Pacifique etc.
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens inhérents à l'établissement d'une cartographie des réseaux d'îles, conduits d'une étude de profils de vulnérabilité socio-économiques et de santé, zonage préventif des terres etc.¶
	Moyens financiers à prévoir	Moyens liés aux réservations foncières, à la mise à disposition de bateaux etc. <u>Fonds mobilisables (non exhaustif) :</u> • Fonds de coopération économique, sociale et culturelle pour le Pacifique (Fonds Pacifique) • Fonds Vert pour le Climat • Programme Rescuce
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	<i>En cours de définition</i>

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Définition des orientation du schéma											
2. Soutien à l'échange d'expériences											

30. Inciter les collectivités à mettre en place des stratégies patrimoniales intégrant les enjeux « énergie-climat »

Action	Contexte	Cette action vise à mettre en place des systèmes de management pour la gestion de l’énergie et la prise en compte du climat dans les projets patrimoniaux des pouvoirs publics, principalement pour le patrimoine bâti.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Inciter les collectivités à réaliser des diagnostics énergétiques de leur patrimoine bâti : COE, diagnostics énergétiques, postes dédiés (conseiller en énergie partagé) 2. Inciter les communes à se lancer dans Cit’ergie 3. Concrétisation des opérations : accompagnement à l’investissement 4. Prévoir une évolution réglementaire conséquente : REBPf, PPR, etc. 5. Mettre en place des actions de valorisation de ces démarches : partages de retours d’expérience, mise en réseau, séminaires, etc.
	Points de vigilance et éléments de levier	- Des communes qui connaissent mal / peu leur dépenses énergétiques - Des formations destinées à faire monter en compétences les services techniques des communes notamment sur l’éclairage public, l’écoconstruction etc. - La saisine de tous les moyens d’information disponibles pour convaincre les élus / techniciens de PF de passer à l’action
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE 1. Partenariat ADEME / Pays (SDE) 2. ADEME / DDC 3. SDE / SAU 4. Pays 5. ADEME / SDE
	Partenaires potentiels	Toutes les structures qui accompagnent les collectivités dans la gestion du patrimoine des collectivités (HC, ADEME, SPC PF / CGF PF, Syndicat Mixte en charge du Contrat de Ville de l’agglomération de Papeete)
	Cibles de l'action	Les communes et les établissements parapublics gestionnaire de patrimoine bâti (Pays, TNAD, Etat)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Conseiller en énergie partagé financé par l’ADEME (ex CODIM, et CC Havai)
	Moyens financiers à prévoir	L’accompagnement technique et financier des communes dans les phases études et travaux <u>Fonds mobilisables (non exhaustif) :</u> • Eco-critères éventuels sur les dotations et subventions d’investissement (Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP), Fonds Exceptionnel d’Investissement (FEI), Contrats de projets etc.) • Fonds ADEME (Diagnostic, Étude de projets et Aides à l’investissement) • Contrat de Ville 2015-2020 de l’agglomération de Papeete - volet Cadre de vie & renouvellement urbain - sur l’enjeu d’aménagement durable et participatif du territoire pour des quartiers attractifs: Objectif 10 (Construire des équipements de proximité durables concertés avec la population)
Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Libellé de l'indicateur : Conseils d'Orientations Énergétique conduits Donnée de référence : 7 - Objectif retenu : 6 2. Libellé de l'indicateur : Audits énergétiques de bâtiment conduits Donnée de référence : 1 - Objectif retenu : 3 3. Libellé de l'indicateur : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) Donnée de référence : 5 - Objectif retenu : 3 4. Libellé de l'indicateur : Economies d’énergie « programmées » suite aux diagnostics Donnée de référence : ... - Objectif retenu : ...

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Inciter les collectivités à réaliser des diagnostics énergétiques de leur patrimoine bâti											
2. Inciter les communes à se lancer dans Cit'ergie											
3. Concrétisation des opérations par l'accompagnement à l'investissement											
4. Prévoir une évolution réglementaire conséquente											
5. Valorisation des démarches											

31. Assurer des prestations de conseil auprès des particuliers sur la maîtrise de leur consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables

Action	Contexte	L'ADEME a conduit en 2011 une étude sur le niveau d'équipement et les comportements des ménages à Tahiti et Moorea en matière d'énergie. Cette dernière : • Situe le niveau de consommation électrique moyen des ménages à 250 kWh/mois, soit une facture d'environ 10 000 F CFP/mois • Indique une croissance soutenue des usages énergétiques dans l'habitat (notamment des appareils de froids qui représentent à eux seuls 36 % des usages*). Le nombre d'équipements en climatisation a quant à lui augmenté de 7 % entre 1996 et 2007. Dans ce cadre, le SDE, en partenariat avec l'ADEME, a réalisé en 201X une campagne de sensibilisation "<i>Ito maru, ito papu, Adoptons les bons gestes</i>" qui informe les particuliers sur les économies d'énergie dans leur logement mais aussi dans leurs déplacements et leur vie quotidienne. Le SDE et l'ADEME ont également contribué à la mise en place depuis 2015 de l'Espace Info Énergie de Polynésie, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL). Cette action vise à développer des missions de conseil et d'accompagnement assurées par l'Espace Info Énergie (EIE) de Polynésie, afin d'inciter les particuliers à s'engager sur le chemin de la sobriété et de la transition énergétique.
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. <u>Déploiement du défi Tarani Uira</u> : a. Développement du défi Tarani Uira, version locale adaptée du programme national Défi Familles à Énergie Positive b. Communication pour recherche de familles volontaires c. Lancement du défi Tarani Uira et accompagnement des familles volontaires d. Restitution régulière du défi 2. <u>Accompagnement individuel des ménages</u> : conseil et accompagnement individualisé des ménages dans la maîtrise de leur consommation d'énergie et leur projet d'énergies renouvelables domestiques
	Points de vigilance et éléments de levier	Portage de l'EIE assuré par la FOL, paramètre favorable au déploiement de l'action sur Tahiti-Moorea en priorité, car principal bassin de consommation énergétique en Polynésie. En fonction des résultats sur Tahiti-Moorea, un déploiement de l'action de l'EIE dans les îles plus éloignées pourra être envisagé tout en étant conditionné à une participation communale. L'accompagnement vers la sobriété énergétique a l'avantage de ne pas nécessiter d'investissement lourd ni de travaux, mais seulement des habitudes quotidiennes à prendre, contrairement aux installations d'énergies renouvelables.
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE par l'intermédiaire de l'Espace Info Energie 1a. Espace Info-Énergie 1b. Espace Info-Énergie / Communes / maisons de quartier / bailleurs sociaux (OPH) 1c. Espace Info-Énergie / familles accompagnées 1d. Espace Info-Énergie 2. Espace Info-Énergie
	Partenaires potentiels	Syndicat Mixte en charge du Contrat de ville de l'agglomération de Papeete
	Cibles de l'action	Les ménages sur Tahiti-Moorea dans un premier temps, puis élargissement dans les îles plus éloignées dans un second temps.
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Conseillers de l'EIE (2 ETP) pour l'accompagnement des ménages Supports humain et/ou technique possibles de la part des partenaires (communes, etc.)
	Moyens financiers à prévoir	1. Besoins logistiques + éventuelles récompenses pour les familles les plus vertueuses 2. Aides publiques en faveur des énergies renouvelables / Facilités bancaires (prêt à taux zéro, paiement en plusieurs mensualités) Fonds mobilisables (non exhaustif) : <i>Contrat de ville de l'agglomération de Papeete</i> - volet Cadre de vie & renouvellement urbain - sur l'enjeu de définition d'une politique ambitieuse de renouvellement urbain pour les quartiers: Objectif 17 (Permettre le maintien des familles dans un logement décent) <i>Polynésie française</i> – Aide aux particuliers pour des installations solaires photovoltaïques <i>Espace Info-Énergie</i> – Budget propre

Suivi –évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	1. Familles engagées dans le défi Tarani Uira sur Tahiti-Moorea Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 20
		2. Consommation d’électricité totale économisée (MWh) Donnée de référence : 0 - Objectif retenu : 3 MWh
		3. Ménages accompagnés Donnée de référence : 573 - Objectif retenu : 1 500

*Source : ADEME PF : étude par sondage (institut TNS SOFRES) - Avril 2011

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Déploiement du défi Tarani Uira :											
a. Développement du défi Tarani Uira, version locale adaptée du programme national Défi Familles à Énergie Positive											
b. Communication pour recherche de familles volontaires											
c. Lancement du défi Tarani Uira et accompagnement des familles volontaires											
d. Restitution régulière du défi											
2. Accompagnement individuel des ménages											

32. Mettre en place et animer un Observatoire du CC en PF

Action	Contexte	Un Schéma Directeur de la Recherche et de l’Innovation, réalisé en 2014, dont certaines thématiques rejoignent les actions du PCE (notamment thématiques 1, 2, 4, 5). De plus, de nombreux travaux scientifiques ont été réalisés ces dernières années qui sont à capitaliser dans le cadre de différentes restitutions Un observatoire de l’environnement en cours de mise en place au sein de la DIREN d’après les travaux de mise à jour du document Etat de l’environnement de PF en 2014 reprenant la plupart des thématiques traitées dans le PCE qui pourrait servir de base de travail La volonté de nombreux services de mettre en place leurs propres observatoires, qui pourraient/devraient être centralisés en un seul et même outil mis à disposition de tous Cette action vise à positionner l’Observatoire du CC en PF comme outil de coordination du secteur de la recherche & innovation, comme centre de ressource / matière de réflexion et de réorientation éventuelle des actions du PCE
	Étapes de l'action / Mode opératoire	Mise en place d’un observatoire des énergies en PF (OPE) : Déploiement de l’Observatoire des énergies : recrutement et fonctionnement Mise en place d’un observatoire Polynésien du changement climatique, en synergie avec les initiatives à l’échelle Océanienne (PCCC) - L’OPE fait le relais de l’initiative régionale - Déploiement d’un observatoire local en Polynésie française Déploiement, pérennisation et mutualisation des outils de suivi des paramètres climatiques permettant l’acquisition de connaissances (marégraphes, MNT...) et l’aide à la décision sur différents domaines d’applications (aménagement, bâti etc.) - Création d’une plateforme de centralisation / diffusion de données + moyens d’animation différenciés (référénts, outil informatique, documents périodiques etc.)
	Points de vigilance et éléments de levier	Structuration de l’action au niveau du SDE (au moins dans un premier temps), pour créer le lien avec le PCE Suivi pluriannuel / à long terme des indicateurs de l’Observatoire Équilibre dans les thématiques travaillées dans l’Observatoire : couverture du secteur terrestre, intégration des indicateurs de contexte énergétique, capitalisation des données dans les secteurs maritimes et lagonaires...
Mise en œuvre de l’action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/OPE - SDE / ADEME - OPE, dans l’attente d’un pilotage définitif. - Observatoire du CC Polynésien
	Partenaires potentiels	Organismes de recherche : IRD / IFREMER / DRM / CRIOBE / ILM / UPF / IRCP/ LDG / Météo-France / Géopôle du Pacifique Sud / Observatoire géodésique de Tahiti / Services du Pays en fonction des thématiques + PROE / NC / CPS
	Cibles de l’action	Tout public (organismes de recherche, administrations, grand public, etc...)
	Moyens humains et techniques à mobiliser	1 cellule de pilotage ad-hoc pour l’animation / coordination de l’Observatoire (1 ETP pour le responsable et 0,5 ETP pour l’agent chargé de la collecte / saisie des données)
	Moyens financiers à prévoir	Environ 7,5 M sur 2 ans (source Atelier) <u>Fonds mobilisables (non exhaustif) :</u> - AAP Recherche (Ministère de l’Outre-mer, Agence Nationale de la Recherche) - Programme Recherche et Innovation Horizon 2020 (Bureau des Affaires Européennes) - AAP Recherche - Bourses IRCP (récifs et lagons coralliens de PF)
Suivi –évaluation de l’action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l’indicateur : Publication du rapport annuel l’Observatoire Donnée de référence : 0 Objectif retenu : 2

* le document Etat de l’environnement en PF comporte un grand nombre d’indicateurs de l’environnement traitant de tous les domaines pouvant avoir un lien avec l’environnement. Certains d’entre eux concernent le changement climatique

Calendrier de mise en œuvre de l’action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1 : Mise en place Observatoire énergies PF											
2 : Mise en place Observatoire Polynésien du CC											
3 : Outils de suivi											
4 : Plateforme centralisation / diffusion données											

33. Organiser des temps réguliers de restitution sur l'exemplarité énergétique et climatique des acteurs polynésiens (sectoriel et transversal)

Action	Contexte	Cette action vise à favoriser le passage à l'acte des MO privées et publiques par la valorisation / capitalisation des actions inscrites au PCE
	Étapes de l'action / Mode opératoire	1. Réalisation et mise à jour d'une cartographie des actions exemplaires et création d'une « Charte action exemplaire » 2. Organisation de temps de restitution (pédagogiques, festifs et réguliers) sur l'avancée du PCE PF (évaluation des actions, vision programmatique des retours d'expériences etc.) et sur les enjeux énergie-climat
	Points de vigilance et éléments de levier	<u>Pour la cartographie des actions exemplaires</u> : prise en compte des actions amont (« coups partis ») ainsi que celles fléchées dans le cadre du PCE <u>Pour la vision programmatique des REX</u> : privilégier des formats types circuits de visites et des témoignages sur les économies de fonctionnement générées par les opérations (FPC, kWh, GES etc...)
Mise en œuvre de l'action	Pilote de l'action	Coordonnateur : MAE/SDE
	Partenaires potentiels	1. ADEME, Colibris 2. CCISM (privé) / SPC (publique) / ADEME / AMO
	Cibles de l'action	Les MO privées et publiques
	Moyens humains et techniques à mobiliser	Moyens inhérents à l'animation / coordination du PCE + éventuel stagiaire pour la mise en place de la cartographie et son alimentation sur une première version
	Moyens financiers à prévoir	Les moyens logistiques pour les temps de restitutions du PCE PF
Suivi – évaluation de l'action	Indicateurs et objectifs associés (sur 5 ans)	Libellé de l'indicateur : Signataires de la Charte Donnée de référence : 0 Objectif retenu : 20 Libellé de l'indicateur : Nombre d'acteurs identifiés dans la cartographie Donnée de référence : 0 Objectif retenu : 100 Libellé de l'indicateur : Nombre de temps de restitution (CoPil, CoSuivi, ateliers, réunions publiques, événements festifs, etc.) Donnée de référence : 0 Objectif retenu : 20

Calendrier de mise en œuvre de l'action

	2015	2016		2017		2018		2019		2020	
	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
1. Réalisation et mise à jour d'une cartographie des actions exemplaires											
2. Organisation de temps de restitution réguliers											